Paraît depuis 1913
Tirage: 12,000

LA LIBERTÉ

Vol. 64 No 20 SAINT-BONIFACE, JEUDI 19 AOÛT 1976

RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE TACHÉ

Voici le texte d'un communiqué émis en date du 13 août 1976 par la Division Scolaire de Saint-Boniface No 4 :

La commission scolaire de Saint-Boniface désire faire part des résolutions suivantes qui ont été dûment votées à sa rencontre du 13 août 1976:

Attendu qu'une rencontre antérieure avec les représentants de la communauté francophone appuyait fortement le concept d'une école française dans le nord de Saint-Boniface, et

Attendu que le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral appuient actuellement le concept de l'école française par des octrois importants,

Qu'il soit résolu que la commission scolaire s'engage à ouvrir une école française pour le programme "A" et que ce soit dans un local distinct au nord de Saint-Boniface pour l'année scolaire 1976-1977

De plus, qu'il soit résolu que la commission scolaire rouvre l'école Taché pour accommoder les élèves du programme "A" de la maternelle à la huitième année et que les élèves du programme "B" de la première à la huitième année demeurent à l'école Provencher.

copies:

L'Association des parents de l'école Provencher
La Liberté
Le Courier
Le Poste CKSB
Le Free Press de Winnipeg
Le Winnipeg Tribune
Les administrateurs du bureau central
Les directeurs d'écoles

L'école Taché sera donc rouverte, et dès septembre. Il faut à la Division Scolaire, d'ici là, aménager les locaux et trouver un directeur. Les enseignants viendront d'autres écoles. On prévoit que l'école abritera quelque 222 élèves.

Le Club La Vérendrye: pas question de faillite

"Le Club La Vérendrye n'est pas en faillite", a déclaré catégoriquement son président, M. Roland Senez au cours d'une conférence de presse convoquée par le conseil d'administration du Club mardi le 10 août. La veille, à une réunion spéciale, les membres avaient autorisé les administrateurs à vendre la propriété du boulevard Provencher (l'édifice des "Fils Natifs") pour "changer notre structure active et faciliter l'opération du Club", de dire le président qui insiste: "pas en faillite, aucunement".

Monsieur Senez a demandé la collaboration de la presse écrite et électronique pour laisser savoir à la population que le Club La Vérendrye n'est pas en faillite.

Des mesures sont envisagées pour améliorer la situation financière de l'établissement. On va s'attaquer au problème du recrutement — il est essentiel que le nombre de membres augmente considérablement. Le club compte présentement quelque 1,400 membres et la cotisation annuelle est $30. On va insister pour que, dès septembre, tous ceux qui bénéficient des installations du Club et n'en sont pas membres le deviennent. Il y a trop d'«invités» qui profitent du Club sans en être membres. Il faut plus de membres.

Une fois la propriété du boulevard Provencher vendue, on va transporter le bingo au nouvel immeuble et même

(Suite, page 13)



Trois résidents du VILLAGE CANADIEN COOP LTÉE ont décidé de construire leur propre maison en se servant de pièces laissées ici et là sur le chantier. De gauche à droite, Joey Arnal, Robert Comeault et Daniel-Gagné. La construction du village va bon train. Il existe un numéro de téléphone temporaire où l'on peut atteindre le gérant: 257-4580. (Photo Hubert Pantel)

L'ÉCOLE FRANÇAISE DE SAINT-NORBERT

À sa réunion régulière du 16 août, la commission scolaire de la Rivière-Seine a décidé de recommander au comité de finances des écoles publiques du ministère de l'Education qu'un contrat soit accordé à un entrepreneur pour la construction de l'école française de Saint-Norbert. La commission scolaire ne peut pas révéler le nom de l'entrepreneur avant d'avoir obtenu la réponse officielle du ministère de l'Education. On s'attend à ce que la construction prenne environ 40 semaines. La date d'ouverture a été fixée au 1er septembre 1977. Quant au site, il a été discuté à la réunion du 19 juillet. On cherche un endroit central. Des négociations sont en cours avec les RR. PP. Oblats et le ministère de l'Education qui, si elles sont fructueuses, résulteront en la construction de l'école sur le terrain des Pères Oblats, près de l'intersection du chemin Dike et de la rue Landry.

Éditorial

SUR LA BONNE VOIE...

Il y a un peu plus de deux ans, on fermait l'école Taché. L'an dernier, à ce temps-ci, on bataillait ferme pour l'école française à Saint-Norbert, lutte qui fut longue et dure, comme on sait. Depuis quelques années, le Bureau d'Éducation Française était à l'oeuvre, envoyant ses animateurs à travers la province pour expliquer le fameux document de travail intitulé "Pour un réseau d'écoles françaises au Manitoba". À l'assemblée annuelle de la Société franco-manitobaine, le 7 mars dernier, où se rencontrèrent plus de mille personnes représentant les divers groupes franco-manitobains, l'unanimité fut sans équivoque en faveur de l'école française.

Il s'est fait un travail d'éducation considérable depuis une couple d'années pour montrer à la population que le seul moyen qu'ont les Canadiens Français de durer en cette Province, c'est l'école française attendu que toute autre école équivaut à l'école anglaise, qu'on l'appelle "mixte" ou autre chose, et qui fabrique des anglophones.

Donc, vendredi après-midi, le 13 août 1976, les commissaires de la Division Scolaire de Saint-Boniface ont opté pour "une école entièrement française dans le Vieux Saint-Boniface", comme le réclamait le groupe connu sous le nom de "parents de Taché", et annonçait que DÈS SEPTEMBRE l'école Taché serait rouverte comme école entièrement française.

C'est une excellente nouvelle et nombreux en ce moment sont ceux qui s'en réjouissent et avec raison.

Plus. On a parlé de réseau d'écoles françaises, de divisions scolaires françaises. Or, pour avoir un réseau, pour créer des divisions scolaires françaises, il faut des écoles françaises. Les travaux de construction de l'école française de Saint-Norbert vont commencer bientôt. L'école Taché rouvre ses portes. On va de nouveau entendre parler de l'école du Précieux-Sang, c'est certain.

Il va y en avoir d'autres, car graduellement, nos gens vont comprendre la nécessité de l'école entièrement française et vont la réclamer ici et là. Nous sommes sur la bonne voie. Il faut continuer.

Jean-Jacques Le François



Monsieur Edmond Lemay, autrefois de Saint-Boniface, résidant maintenant à Vacaville, en Californie, nous a fait parvenir cette photo de l'atelier de composition de *Canadian Publishers*, prise en 1917 ou 1918, nous dit-il. La maison *Canadian Publishers* était autrefois la propriété des R. Pères Oblats et compagnie éditrice de *LA LIBERTÉ*. Monsieur Lemay nous dit qu'il fut employé à *LA LIBERTÉ* DE 1917 à 1926, où il fit son apprentissage de linotypiste "au gros salaire de $4. par semaine avec quelques augmentations ici et là". Sur la photo: la première machine servait à la composition anglaise, dont celle du *Northwest Review* et du *Labour News;* la seconde machine, dont l'opérateur était M. George-Henri Bérubé, faisait la composition du journal *LA LIBERTÉ* et des autres travaux en français. La troisième machine servait à composer le journal allemand *Western Canada* alors que la quatrième, au fond, sur la photo, était affectée à la composition d'un journal polonais. Debout, à droite, le Frère Charles Sylvestre, o.m.i., machiniste. Entre les machines 2 et 3, debout, le contremaître Maurice Dumousseau qui passa plus tard à la *Free Press*. En arrière, à droite, MM. Georges McNally, A. Lalonde, et Edouard Lemay (deuxième de droite).

L'INSURRECTION DE 1837-1838

2- Intransigeance des Canadiens Francais

par JEAN-JACQUES LE FRANÇOIS

La guerre avec les États-Unis avait amené une accalmie. Mais dès le retour de la paix, la bataille reprend de plus belle à la Chambre où les députés canadiens-français se font de plus en plus intransigeants et réclament le contrôle des fonds publics. Le gouvernement de Londres avait bien concédé à l'Assemblée le droit de voter en bloc les subsides, mais les députés insistent pour les voter article par article. Les hauts fonctionnaires réagissent devant l'obstruction systématique des élus du peuple et le gouverneur Richmond, qui les appuie, proroge les Chambres.

Dalhousie succède à Richmond. En 1823, un scandale éclate. Un haut fonctionnaire du nom de Caldwell s'est accaparé $400,000 des fonds publics. Papineau et les députés canadiens-français réclament des sanctions contre le concussionnaire, mais le gouvernement refuse de bouger. Nouvelle escalade. Les esprits s'échauffent et **Le Canadien**, qui avait repris sa publication, et **La Minerve** redoublent leurs attaques.

Lorsque Papineau est élu à la présidence de l'Assemblée, en 1827, Dalhousie refuse de l'accepter et ordonne aux députés de se choisir un autre chef. Ils réélisent Papineau. Le gouverneur proroge le parlement deux jours seulement après l'ouverture de la session.

Les Canadiens vont se plaindre à Londres. Dalhousie est rappelé. Sir James Kempt le remplace et reconnaît Papineau comme président de l'Assemblée. Aylmer succède à Kempt en 1831. Il apporte à la Chambre une proposition de Londres selon laquelle les députés auraient le contrôle des revenus publics à l'exclusion d'un montant annuel de $80,000.

Papineau est au sommet de sa popularité. Il ne peut plus reculer. N'a-t-il pas clamé sur les estrades et en Chambre que c'est "tout ou rien"? Il refuse. "L'Assemblée, font remarquer Frégault et Trudel, avaient peut-être laissé passer l'occasion de régler, temporairement du moins, l'un des points importants du conflit qui l'opposait au gouverneur et aux deux conseils."

"LES 92 RESOLUTIONS"

A la session de 1834, Papineau fait présenter à la Chambre un "cahier de doléances comprenant 92 articles", document connu sous le titre de 92 résolutions. "Rédigé par Louis-Joseph Papineau, avec la collaboration d'Elzéar Bédard et d'Augustin-Norbert Morin, écrivent Frégault et Trudel, ce long texte de 92 paragraphes, dont le 84e se subdivise lui-même en 16 articles, nous semble aujourd'hui fort touffu et quelque peu incohérent. Il y a dans tout cela de beaux passages, comme il y a aussi des exagérations, des contradictions et surtout des répétitions. Ces pages appartiennent à l'époque du romantisme".

Présentées à la Chambre, ces résolutions font l'objet d'une vive discussion et une scission se produit au sein du parti de Papineau, certains de ses partisans jugent qu'il va trop loin et tentent de former un parti national modéré. Il est trop tard. Papineau jette de l'huile sur le feu. Elzéar Bédard propose à la Chambre l'adoption des 92 résolutions. Le vote est de 56 voix contre 23.

Augustin-Norbert Morin et Denis-Benjamin Papineau sont délégués en Angleterre pour faire accepter le contenu des 92 résolutions. "Le ton du réquisitoire nuisit à la cause canadienne et indisposa les parlementaires britanniques, écrit Tessier. Pourtant, l'agitation réformiste qui secouait également le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et le Haut-Canada, aurait dû provoquer chez eux une salutaire inquiétude et les mettre en garde contre la tendance à tout ramener à un conflit racial.

EN NOUVELLE —ÉCOSSE ET DANS LE HAUT-CANADA, LA SITUATION ÉTAIT AUSSI TENDUE

"En Nouvelle-Écosse et dans le Haut-Canada, d'où étaient absents les facteurs religieux et ethniques, la situation était aussi tendue, les passions aussi exacerbées que dans le Bas-Canada. En Nouvelle-Ecosse, le réformiste John Howe, élu député en 1835, menait contre le Conseil législatif une campagne aussi violente que celle de Papineau. Dans le Haut-Canada, Mackenzie et ses partisans avaient obtenu une majorité de quinze voix du Parlement, lors des élections de 1834, et l'agitation populaire était aussi vive que dans le Bas-Canada".

L'ANGLETERRE S'EFFORCE DE REMÉDIER À LA CRISE DU BAS-CANADA

En 1835, Lord Gosford est nommé gouverneur avec mission d'apaiser les esprits. "En considérant ces luttes parlementaires qui pendant un demi-siècle ont été le fait du Bas-Canada, on a souvent pensé, écrivent Frégault et Trudel, que la politique de la métropole était nécessairement celle du "parti anglais". C'est une erreur qu'ont commise les chefs du "parti patriote" et même bien des historiens; ils ont confondu métropole et "parti anglais". L'Angleterre a toujours veillé à ce que le représentant du roi ne devienne l'homme d'une faction. Lors de la crise produite par les 92 Résolutions, l'Angleterre charge les commissaires Grey et Gipps de venir étudier la situation (ils feront un rapport objectif) et elle nomme un nouveau gouverneur, Gosford, qui reçoit instruction de pratiquer la plus souveraine impartialité. (...) (Les) instructions remises à Gosford en 1835 (...) démontrent combien l'Angleterre s'efforce de remédier à la crise du Bas-Canada, dans le temps même que Papineau, refusant toute concession, ne cesse de soulever les passions populaires. On sait que Gosford, rentré en Angleterre et n'ayant plus aucun intérêt au Canada, protestera avec vigueur contre le bill de l'Union, prouvant une fois de plus que ses tentatives de conciliation, lorsqu'il était gouverneur, avaient été sincères".

A la suite du rapport des enquêteurs, le ministre anglais de l'Intérieur, Lord John Russell, présente au Parlement, le 6 mars 1837, une série de résolutions qui équivalent à un refus des demandes des Patriotes. Il fait tenir en même temps au gouverneur l'autorisation de disposer des subsides sans consulter l'Assemblée. "Aveuglés par les illusions qu'ils entretenaient encore au sujet des intentions réelles des autorités britanniques, écrivent Frégault et Trudel, (les Canadiens) ne s'attendaient nullement à cette politique. Ignorant que le bill Russell n'allait pas recevoir la sanction royale, les Patriotes eurent l'impression qu'une rupture complète venait de se produire entre la métropole et sa colonie du Bas-Canada.

ASSEMBLÉES DE PROTESTATION. LA "DÉCLARATION DE SAINT-OURS"

Des assemblées de protestations s'organisèrent. Lors de l'assemblée du 7 mai, tenue à Saint-Ours, on adopta plusieurs résolutions, connues désormais sous le nom de Déclaration de Saint-Ours. Celle-ci, selon Gérard Filteau, revêt "pour le Canada de 1837, une importance égale à la Déclaration du Congrès de 1774 pour les Etats-Unis ou à la Déclaration des Droits de l'Homme pour la France de 1789". **Le Canadien** du 15 mai publie la Déclaration. Frégault et Trudel font remarquer que "comme dans le cas des 92 Résolutions, le mot **résolu** qui coiffe les premiers paragraphes doit être pris dans le sens de **attendu que**".

"Résolu :

"Que nous avons vu avec les sentiments de la plus vive indignation les résolutions proposées à l'adoption de la chambre des communes, le 6 mars dernier, résolutions dont l'effet nécessaire est de nous enlever toute garantie de liberté et de bon gouvernement pour l'avenir de cette province.

"Que l'adoption de ces résolutions sera une violation flagrante de la part des communes et du gouvernement qui les a proposées, de la Capitulation, des traités et des actes constitutionnels qui ont été octroyés au pays. Que ces actes, ces traités, portant des obligations réciproques, savoir de notre part, amour et obéissance, de la part de l'Angleterre **protection** et garantie de liberté, seraient virtuellement annulées par la violation des promesses de l'une des parties contractantes.

"Que dans ces circonstances, nous ne pourrions regarder le gouvernement qui aurait recours à l'injustice, à la force et à une violation du contrat social, que comme un pouvoir oppresseur, un gouvernement de force, pour lequel la mesure de notre soumission ne devrait être désormais que la mesure de notre force numérique, jointe aux sympathies que nous nous trouverons ailleurs (...)

(Suite, page 16)

L'Actualité

SANS COMMENTAIRES

Au printemps dernier parut une petite annonce dans un quotidien de langue anglaise de Winnipeg, qui disait à peu près ceci: "On les a battus à Trafalgar, on les a eus sur les Plaines d'Abraham, on va les avoir de nouveau. . . Si vous êtes intéressés à en savoir plus long, composez. . .".

Quelque temps après, je retrouvai cette petite annonce et décidai de voir de quoi il retournait. J'appris que l'annonce en question, qui avait paru plusieurs semaines auparavant, avait été retirée. La personne qui me parlait suggéra que je cause avec son père.

Un monsieur arriva à l'appareil et entreprit, dans un excellent anglais, de déblatérer contre le bilinguisme, les cours de français que le gouvernement offre aux fonctionnaires anglophones, le français que le gouvernement veut imposer à la population qui n'en veut pas, etc, etc. J'avais eu vent d'une réunion anti-française qui s'était tenue à Winnipeg au mois de mai. Je lui demandai s'il en était au courant. Il l'était certainement et même plus; il avait participé à l'organisation de la réunion qui, me déclara-t-il, avait été "très encourageante". *Je lui demandai s'il y en aurait d'autres. Il me dit que ce serait probablement pour l'automne, vu le ralentissement durant la saison chaude. Là-dessus, il me demanda mon numéro de téléphone pour me convoquer à une prochaine réunion. . . Je lui dis que je devais partir immédiatement pour Ottawa, que je ne pouvais lui parler plus longtemps. "Oh! vous travaillez pour le gouvernement?", me demanda-t-il. Je lui répondis que oui. "Suivez-vous les cours de français du gouvernement?". Je lui répondis que non. "I don't blame you!". . . fut sa réponse. . . On se quitta là-dessus. . .*

*** *** ***

Dans la tribune des lecteurs de la Free Press, livraison du 12 août, une ancienne citoyenne de Winnipeg, qui, avec son mari, est installée à Los Angeles depuis 20 ans, s'est dite outrée et même plus [**"utter disgust"**] *du fait que les points gagnés par les athlètes participant aux Jeux Olympiques étaient annoncés en français à la télévision. Elle et son mari, dit-elle, ne pouvaient pas croire que cela se passait au Canada, un pays "où tout le monde est supposé être anglophone d'abord..."* [**"a Canadian country where everyone is supposedly an English-speaking inhabitant first and foremost"**]. . .

*** *** ***

Après la guerre, je me trouvais dans le sud de l'Angleterre. Je profitai d'une belle journée pour me rendre à Portsmouth où l'on conserve, en rade, soutenu par des pilliers, le vaisseau de l'amiral Horace Nelson, le H.M.S. Victory. On sait que Nelson est le héros anglais qui défit la flotte française à Aboukir [1798] et vainquit les flottes française et espagnole combinées à Trafalgar [1805] où il fut tué.

Le navire est très beau, bien conservé, superbement entretenu. Il y a un commandant à bord. Lors de ma visite, c'était un vieux capitaine écossais, très fier de "son" navire. Il m'invita à sa table. Je dois dire que j'étais en uniforme. Nous étions seuls à bord, à part quelques ordonnances. Au cours du repas, il entreprit de me raconter l'histoire du H.M.S. Victory, de ses canons [sur le pont, une plaque de cuivre bien astiquée indique l'endroit où est tombé Nelson], etc. Les victoires de Nelson furent principalement contre les Français et les Espagnols. Le vieux capitaine ne me parla pas des Espagnols mais s'en donna à coeur-joie contre les Français qu'il n'aimait pas du tout, mais pas du tout. . . **"I have no use for Frenchmen. . ."** *me déclara-t-il en faisant un geste de la main comme pour tout écarter. . .*

Lorsque je pris congé de mon hôte, dans l'après-midi, il m'invita à revenir bientôt. Je saluai. Il salua.

Jean de Lotainville

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le jeudi par Presse-Ouest, Limitée, au service des 12,000 foyers du Manitoba français. Membre de la M.W.N.A. et des Hebdos du Canada.
DIRECTEUR : Marcien Emond.

RÉDACTEUR EN CHEF : Jean-Jacques Le François.

SERVICE DES ANNONCES COMMERCIALES : René Guyot. Au téléphone : 247-4823.

Toute correspondance doit être adressée à LA LIBERTE. Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Au téléphone : 247-4823.
L'abonnement annuel coûte $7.50 au Canada. $8.50 aux Etats-Unis, et $9.50 dans les autres pays.
LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Kingdon Printing (1974) Ltd., 807, rue Erin, Winnipeg, Manitoba R3G 2W2.
Enregistrée comme courrier de deuxième classe : no 0477.

Histoires anciennes racontées par Henri Letourneau

Mme Joseph Boisvert, née Marguerite Bérard, morte à Lorette, Manitoba, en 1920. Mme Boisvert était âgée de 69 ans. Née ici à la Rivière Rouge en 1851, fille de Charles Bérard, Métis, et de Marguerite Lagimodière fille de Jean-Baptiste (La Prairie) Lagimodière, Canadien, et de Marie Harrison, Métis. Mme Boisvert aimait à parler de sa jeunesse. Elle avait accompagnée ses parents à la Course aux Bisons. Elle disait que son père, Charles Bérard, montait un cheval fougueux et que leur charrette était attelée non pas d'un boeuf mais d'une vache et en plus d'une vache à lait! Alors, soir et matin sa mère trayait la vache et les Bérard étaient les seuls du Camp Métis qui avaient du lait à boire. En 1859, Marguerite avait alors 8 ans. Lors de la chasse aux bisons — la chasse d'été, son père perdit la vie dans un accident. C'était la dernière chasse que Marguerite et sa mère suivirent. Ils demeurèrent à Saint-Boniface chez son grand-père Lagimodière dont la ferme était située le long de la Seine. L'été de 1863 Marguerite fut très malade, elle eut une grosse fièvre et quand elle devint mieux sa jambe gauche était très faible. Elle était obligée de se servir d'une béquille et sa jambe resta petite et beaucoup plus courte que l'autre. Les gens disaient "que c'était causé par un dépôt de fièvre." C'était probablement la polio de nos jours, inconnue à l'époque.

1863. C'est l'année que les Sioux du Minnesota arrivaient à Saint-Boniface. Ils arrivèrent 60 loges, près de 500 personnes. Ils s'étaient enfuis du Minnesota à cause du massacre de 1862. La cavalerie Américaine à leur trousse, ils arrivèrent mourant de faim. Marguerite se souvenait de les avoir vus quand une partie de la bande sous le chef Petit Six ou Skoffie arrivèrent chez son grand-père. C'était dans les débuts de décembre: Marguerite pouvait laisser son lit pendant quelques heures par jour. Par la fenêtre elle regardait les Sioux. Deux des chefs parlaient à son grand-père qui s'en alla à l'étable et revint amenant un boeuf qu'il donna aux Sioux. Les Sioux firent boucherie immédiatement. Dans quelques minutes l'animal était saigné, la peau enlevée, la carcasse nettoyée. Quatre poteaux furent plantés dans le sol. La carcasse juchée sur les poteaux, un grand feu de bois allumé, et les Sioux commencèrent à manger avant que l'animal soit cuit. Marguerite disait que le sang coulait chaque côté de leurs bouches. Le festin terminé elle vit son grand-père qui venait à la maison accompagné d'un chef. Elle courut à son lit, se coucha et se couvrit le visage de la couverture, prétendant dormir. L'indien arrêta près du lit et leva la couverture pour la voir. C'était le Petit Six, le chef; il avait entendu dire que La Prairie avait une petite fille malade et il voulait la voir. Marguerite, elle avait douze ans, disait ne pas avoir eu trop peur. Le fait que son grand-père était présent, et que le chef n'avait pas l'air d'être méchant, la rassurait.

o o o

Francis Richard mort à Saint-Eustache le 25 décembre 1950 à l'âge de 86 ans et 6 mois. Francis était né à Saint-François - Xavier en 1864. Il était un ouvrier charpentier bien connu. Il avait une modeste pension du gouvernement. Son seul fils, Roger, avait été tué en 1918 dans la Première Grande Guerre. Francis, dont le père s'appelait François et la mère Anne Branconnier. Je n'ai pas connu François, mais je me souviens de sa femme qui malgré son grand âge était renommée dans le pays comme sage-femme. J'étais jeune garçon quand mon père par une belle soirée d'été m'envoya avec la voiture chercher Mme Richard me recommandant de lui dire: "Ils ont besoin de vous chez nous; les sauvages vont passer ce soir". Mme Richard répondit, "C'est bien", et me fit signe d'attendre. Elle se couvrit d'un grand châle noir de laine fine et monta dans la voiture. Le lendemain j'avais une petite soeur. Les sauvages avaient passé.

Les hommes Richard étaient des charpentiers depuis des générations. Le premier Richard qui s'appelait aussi François était venu du Québec et il maria à Saint-François-Xavier, Marguerite Sauteuse. Ce François I était un ouvrier qui travaillait pour la Compagnie de la Baie d'Hudson fabricant des charrettes, ce qu'ils appelaient dans le temps "un faiseur de charrettes". Son fils, François II, était aussi un faiseur de charrettes et Francis dans sa jeunesse avait aidé à son père, François II, à construire des charrettes. En 1934, Francis qui était alors âgé de 70 ans, décida de construire une charrette exactement comme elles étaient fabriquées anciennement. Francis passa une partie de l'été de 1934 dans les bois le long de l'Assiniboine, choisissant les arbres dont le bois servirait à la construction de la charrette. Les brancards, les raies, et le tour des roues seraient de chêne, les moyeux d'orme, d'un orme choisi. Il fallait que l'orme soit fourchu, le morceau qui servirait pour fabriquer le moyeu serait coupé au bas de la fourche, deux moyeux, deux ormes fourchus. Les poteaux du panier furent faits de saule, la barre qui fait le tour au haut du panier fut de frêne blanc. Les planches formant le fond du panier furent de bois blanc. Francis attendit à l'été de 1935 pour commencer la construction. Le bois étant séché, il se mit à l'oeuvre et vers le 15 août la charrette était terminée. Francis eut plusieurs offres pour sa charrette. Celle qu'il acccepta était de $50.00 offert par un monsieur de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Francis dut donner $25.00 à celui qui avait trouvé l'acheteur et qui devait la faire transporter à Winnipeg. Apparemment le monsieur de la Compagnie de la Baie d'Hudson la vendit à Saint-Paul, Minnesota. L'été de 1935, l'ouvrage étant rare, je demeurais avec mes parents. Notre maison étant proche de celle de Francis j'avais pris l'habitude d'aller voir le vieux Francis comme on l'appelait, travailler à sa charrette. La dextérité avec laquelle il maniait les outils, surtout la vastringue était incroyable. Tout en travaillant il me racontait des histoires du temps "de cayôche" du temps passé. Il en avait une qu'il tenait de son père.

Un peu après 1860 son père François II avait décidé de laisser Saint-François-Xavier et de s'établir au Sud de l'Assiniboine. Dans une tournée de chasse il avait trouvé un endroit idéal à peu près un mille et quart à l'est du site où est situé aujourd'hui le village de Saint-Eustache. C'était un côteau boisé situé entre une petite rivière connue aujourd'hui sous le nom de La Coulée du Moulin et un marais qui fut appelé plus tard le Marais à Fillion. François II décisa d'y bâtir une maison. Ses voisins n'approuvaient pas. L'endroit était fréquenté par des bandes de chasseurs indiens venant d'un peu partout, surtout les Sioux. Le jour venu pour commencer la construction de la maison, François II et plusieurs de ses voisins qui voulaient l'aider à la construction se rencontrèrent. C'était ce que les gens appelaient un "Bi". Le groupe partit de Saint-François-Xavier ayant de bons chevaux pour tirer leurs charrettes. On était rendu sur les lieux assez de bonne heure. On se mit à abattre les arbres qui serviraient à la construction. A midi on avait beaucoup d'arbres d'abattus et nos bûcherons décidèrent de "faire chaudière". (1) On débarqua les "cassettes" (2) contenant "l'awapou" (3) et chacun prépara son "appola". (4) Le repas finit en buvant le thé noir "à trois bouillons" (5) chacun chargeait sa pipe d'un mélange de tabac et de "kinik-kinik". (6) Soudain on entendit des voix qui venaient du bas du côteau. Un des hommes alla voir. Rampant il se rendit au bord du côteau, et put voir un groupe de chasseurs Sioux qui suivait le long du marais et qui apparemment s'en allait au nord dans la direction de l'Assiniboine. Inutile de dire que nos hommes se tinrent coi. Quand on jugea les Sioux assez loin, nos gens attelèrent leurs chevaux et ramassant leurs petits "cossins" (7) ils prirent le bord de Saint-François-Xavier. Et ce pauvre François II se fit dire souvent "On te l'avait dit!" Quinze ans plus tard, en 1875 ou '77, la famille Richard vint demeurer au sud de la rivière, "Aux Grands Liards" qui devint plus tard Saint-Eustache.

o o o

Francis Richard était, à part d'être ouvrier, un violoneux. Il avait la réputation d'être le Meilleur Joueur de Gigue du Pays, bien entendu, la Gigue de la Rivière-Rouge. Ses deux frères plus jeunes que lui, Moïse et Arthur, étaient aussi des Violoneux, mais pour la Gigue, ils ne pouvaient "accoter" le Vieux Francis, qui une fois l'an allait à Winnipeg jouer du violon pour une Compagnie qui faisait de l'enregistrement sur disques.

Une autre histoire de Francis, quand ses parents de-

(suite, page 16)

(1) Faire chaudière: Mettre la chaudière d'eau sur le feu. Mettre l'eau à bouillir - soit pour le thé ou pour cuire la viande. Anciennement les Métis faisaient bouillir toutes viandes même le poisson était bouilli.

(2) Cassette: Coffre ou malle de bois.

(3) Awapou - Indien - sa nourriture.

(4) Appola - Indien - son repas.

(5) Thé à trois bouillons: Quand l'eau dans la chaudière était en ébullition on y ajoutait le thé noir, et se servant du bâton qui tenait la chaudière au-dessus du feu on enlevait la chaudière du feu juste assez longtemps pour que l'ébullition cesse et on la remettait sur le feu jusqu'à ce que l'ébullition recommence.

(6) Kinik-Kinik: L'aubier de la Hart-Rouge, haché et séché au soleil. Tabac Indien.

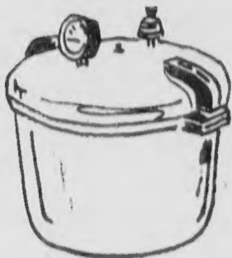
(7) Petits cossins: Leurs traîneries, les choses qui leur appartenaient - mais qui n'avaient pas de valeur.

Les quelques mots indiens mentionnés plus haut faisaient partie du Vocabulaire Métis et ils sont encore en usage chez les anciens. C'est du Cri.

DU CÔTÉ DE LA CUISINE

La mise en conserve des fruits et des légumes

(suite)



cuiseur sous pression

Bocaux de verre

Dans l'est du Canada, on emploie généralement deux types de bocaux: le type Mason régulier (un carré arrondi) et le type Gem (rond), qui a un col légèrement plus large. Quelques bocaux Mason au col étroit sont encore utilisés, même si ces derniers ne sont plus fabriqués. Dans l'ouest du Canada, le type Mason à large col est employé presque entièrement. Le type le plus commun de bocal de verre vendu à présent a un couvercle de métal, avec un rebord enduit d'un composé de caoutchouc, et un cercle vissé de métal. Pour assurer un scellage parfait, un nouveau couvercle de métal est requis à chaque fois qu'un bocal est stérilisé. On retrouve deux genres de bocaux avec couvercles de verre; le premier a son couvercle plat en verre, une rondelle de caoutchouc et un cercle vissé en métal; l'autre, appelé "bocal à pinces", a un couvercle de verre bombé, une rondelle de caoutchouc et des pinces en métal qui retiennent le tout. Toutefois, les couvercles de verre séparés ne sont plus fabriqués au Canada.

Les bocaux viennent en trois grosseurs: petits (chopines américaines) contenant 2 tasses, moyens (pintes américaines) contenant 4 tasses et grands (demi-gallons américains) contenant 8 tasses. Tous les détaillants ne vendent pas nécessairement toutes les grandeurs. Les grands bocaux sont trop volumineux pour la stérilisation au bain d'eau bouillante et au cuiseur sous-pression. Ils sont utilisés surtout pour les cornichons et les relish.

Examiner bocaux, couvercles et cercles vissés attentivement et jeter ceux qui sont endommagés. Remplacer les cercles vissés en métal après plusieurs emplois, car ils ont tendance à élargir et éventuellement cessent de sceller adéquatement. Les couvercles de métal dont les rebords intérieurs sont enduits d'un composé de caoutchouc ou renforcés par une rondelle de caoutchouc ne doivent pas être utilisés deux fois, afin d'assurer un scellage parfait.

Boîtes

Il se vend trois sortes de boîtes et de couvercles pour la mise en conserve domestique: la boîte ordinaire, émaillée "R" et émaillée "C". Les rebords intérieurs des couvercles de boîtes sont enduits d'un composé de caoutchouc. Il y a deux grandeurs de boîtes: 19 onces (petite), contenant environ 2½ tasses, et 28 onces (moyenne), contenant environ 3½ tasses. Utiliser les boîtes et couvercles correspondants, comme suit:

Ordinaire — boîte à usage général disponible surtout pour tomates, jus de tomate et tout autre aliment sauf les betteraves et les fruits rouges qui pâlissent et perdent leur saveur dans des boîtes ordinaires et le maïs et les pois qui deviennent plus foncés.

Emaillée "R" — pour les betteraves et les fruits rouges ou de couleur foncée, tels que baies, prunes, cerises et rhubarbe. L'émail brillant spécial, d'un doré rougeâtre, prévient la détérioration du pigment rouge et ces produits.

Emaillée "C" — pour le maïs et les pois. La doublure jaune terne prévient la décoloration du maïs et des pois. Ne pas utiliser les boîtes émaillées "C" pour les fruits, tomates ou jus de tomates car ces aliments développent une saveur désagréable.

S'assurer que le bord de la boîte en conserve dans des boîtes, une sertisseuse devient une nécessité. Choisir une machine bien faite, garantie et de fonctionnement facile. Pour essayer la sertisseuse, verser un peu d'eau froide dans une boîte vide et la sceller. Puis au moyen d'une paire de pinces, plonger la boîte dans l'eau très chaude, l'extrémité fraîchement scellée tournée vers le haut, et la tenir immergée pendant une ou deux minutes. Si aucune bulle ne sort du sommet de la boîte, c'est que la fermeture est hermétique et que la sertisseuse fonctionne bien.

OUTILLAGE POUR STERILISATION

Pour le procédé au **bain d'eau bouillante** (pour la stérilisation des fruits et des tomates) employer toute bouilloire ayant une claie et un couvercle fermant hermétiquement. On doit pouvoir ajouter de l'eau bouillante pour couvrir d'au moins deux pouces tous les bocaux et boîtes.

Pour la stérilisation de tous les légumes sauf les tomates, il est nécessaire d'utiliser un **cuiseur sous pression** avec un régulateur de pression précis. S'assurer que le joint d'étanchéité, l'évent et soupape de sûreté sont propres et bien ajustés. Ne pas employer une casserole sous pression puisqu'il est difficile d'en déterminer la pression.

2 PRÉPARER LES RÉCIPIENTS

Laver bocaux et couvercles ou boîtes et couvercles parfaitement dans de l'eau chaude savonneuse, rincer avec de l'eau bouillante et égoutter; ou les placer dans un lave-vaisselle.

Il n'est pas nécessaire de stériliser les récipients et les couvercles car le procédé de la mise en conserve détruit tous les organismes nuisibles.

S'assurer que les bocaux sont chauds, autrement ils peuvent craquer. Chauffer les bocaux vides dans un four à 200oF; remplir chaque bocal à moitié d'eau, les placer sur une claie dans une marmite ou une bouilloire contenant suffisamment d'eau pour atteindre la moitié des bocaux et amener à ébullition; ou se servir des bocaux chauffés au lave-vaisselle. Chauffer les couvercles de verre et de métal dans de l'eau bouillante. Garder les bocaux chauds jusqu'à ce qu'ils soient remplis. Pour empêcher les bocaux chauds d'éclater, les placer sur une claie, un linge sec replié, une planche ou un journal.

3 CHOISIR ET PRÉPARER LES ALIMENTS

Choisir des fruits et des légumes sains, frais, matures et de grosseur uniforme. Laver parfaitement. Pour enlever le sable, soulever les aliments hors de l'eau plutôt que de faire égoutter l'eau (faire usage d'un panier en fil de fer si disponible). Pour plus de détails voir Fruits, jus et tomates, et Légumes.

4 EMPAQUETER

N'empaqueter que le nombre de récipients que vous pouvez stériliser en une fois. Faire sortir les bulles d'air en promenant la lame d'un couteau de haut en bas à l'intérieur de chaque récipient (dans le cas des gros fruits, incliner le contenant). L'emploi d'un entonnoir à large col empêche les aliments de toucher le col du récipient pendant l'empaquetage.

PROCÉDÉ À FROID

Le procédé à froid est suivi dans le cas de la plupart des fruits et des tomates, car il est facile de remplir les récipients et les aliments conservent bien leur forme. Quant aux tomates, il y a une meilleure circulation de chaleur dans le procédé à froid, parce que les aliments sont moins tassés qu'à chaud. Remplir les contenants jusqu'à un pouce du bord. Recouvrir de sirop chaud ou autre liquide et garder l'espace de tête. Pour plus de détails, voir le Tableau des durées de stérilisation au bain d'eau bouillante.

PROCÉDÉ À CHAUD

On utilise le procédé à chaud pour la plupart des légumes. Ce procédé est recommandé pour les pommes et les jus et est parfois utilisé pour les abricots, cerises, pêches, poires, prunes et fraises. Les aliments diminuent en volume et une plus grande quantité peut être empaqueter dans un récipient. Ne manipulant que suffisamment d'aliments pour trois ou quatre récipients, faire mijoter les aliments préparés dans le liquide recommandé. Verser aliments et sirop chauds dans les récipients en ayant soin de laisser l'espace de tête. Pour plus de détails, voir le Tableau des durées de stérilisation au bain d'eau bouillante et le Tableau des durées de stérilisation à 10 livres de pression.

ESPACE DE TÊTE

Remplir de liquide chaud, mais en laissant l'espace de tête nécessaire pour l'expansion:

Fruits — ½ pouce pour les bocaux de verre
— ¼ de pouce pour les boîtes

Légumes — ½ pouce pour les bocaux de verre, sauf 1 pouce pour le maïs et les pois
— ¼ de pouce pour les boîtes, sauf ½ pouce pour le maïs et les pois

FERMETURE DES RÉCIPIENTS AVANT LA STÉRILISATION

A l'aide d'un linge humide, enlever toute particule d'aliment adhérant aux rebords des récipients. Immerger les couvercles de métal et les rondelles de caoutchouc dans l'eau bouillante avant de les placer sur les bocaux. Fermer de la façon suivante:

Bocal à cercle vissé avec couvercle de métal — Placer le couvercle de métal mouillé sur le bocal puis visser le cercle de métal aussi serré que possible. S'assurer que le couvercle est centré; autrement, le scellage ne sera pas parfait.

Bocal à cercle vissé avec couvercle de verre — Ajuster le bon format de rondelle de caoutchouc mouillée en s'assurant qu'elle est bien à plat, puis mettre le couvercle en place. Fermer en vissant serré le cercle de métal puis **dévisser un peu,** mais pas plus d'un pouce.

Bocal à pinces — Ajuster le bon format de rondelle de caoutchouc mouillée en s'assurant qu'elle est bien à plat puis mettre le couvercle en place. Fermer en poussant la pince la plus longue dans la rainure du couvercle mais ne rabattre la plus courte qu'après la stérilisation.

Boîte — Placer le couvercle sur le dessus de la boîte et fermer avec la sertisseuse en suivant les instruction du fabricant. .

(À SUIVRE)

de ci, de ça...



La Presse francophone hors Québec. — Le Secrétariat d'Etat vient d'octroyer une somme de $20,900 à l'Association de la presse francophone hors Québec pour l'aider à couvrir les déboursés de sa mise sur pied. Ce montant, accordé par le ministre James Hugh Faulkner à titre de subvention aux termes du programme de projets spéciaux relevant de la Direction des groupes minoritaires de langue officielle, profitera à 17 entreprises de publications hebdomadaires ou mensuelles, dont les abonnés sont au nombre d'environ 70,000. Les objectifs de l'Association, fondée en février dernier, sont de regrouper les journaux de langue française hors Québec; de leur obtenir de la publicité gouvernementale et nationale; de les aider à se doter d'un personnel qualifié par le biais d'un programme de formation des employés, et de leur offrir les services d'un secrétariat permanent intégré à celui de la Fédération des Francophones hors Québec. L'Association engagera un agent de publicité qui veillera à ce que la presse francophone hors Québec obtienne une part raisonnable du marché de la publicité nationale. Le secrétariat de l'Association est à Ottawa, au 1, rue Nicolas.

* * *

Collection de grand prix. — Les 42 tableaux présentement exposés à la Galerie d'Art de Winnipeg, chefs-d'oeuvre des plus grands maîtres, et prêtés à la Galerie par le gouvernement de l'URSS, sont évalués à quelque 35 millions de dollars.

* * *

Une arme à deux tranchants. — La grève générale d'un jour que veut déclencher le Conseil Canadien du Travail, le 14 octobre, même si elle ne dure qu'un jour, pourrait générer des effets complexes et graves pour beaucoup de monde au Canada. La grève générale constitue une arme extrêmement dangereuse, qui pourrait fort bien atteindre les syndicats eux-mêmes.

* * *

Travailleurs importés. — Quelque 3,000 travailleurs de la ferme sont venus au Canada, cet été. Ces gens viennent pour des périodes allant de 10 semaines à six mois faire du travail qu'apparemment les Canadiens refusent, tel la récolte du tabac, des tomates et des pommes, principalement en Ontario. Le Canada a commencé à importer des travailleurs saisonniers en 1966, et 264 de ces agriculteurs vinrent de la Jamaïque cette année-là seconder une trentaine d'employeurs canadiens. Aujourd'hui, les travailleurs saisonniers viennent principalement des Caraïbes, mais certains viennent aussi des USA, du Mexique et même de l'Europe. A la fin de cette saison, le nombre de ces immigrants saisonniers aura atteint 5,000. Le Premier Ministre Trudeau nous l'a déjà dit: Le Canada est un pays où l'on peut vivre sans travailler trop fort... Pour les durs travaux, on importe de la main d'oeuvre.

* * *

La saison des maladies. — Chaque année, à ce temps-ci, lorsqu'il n'y a pas trop de nouvelles, on parle des maladies. C'est la grippe porcine, c'est la grippe de Hong Kong, c'est... Cette année, c'est la fièvre tropicale de Lassa (mais on dit maintenant que la personne hospitalisée à Toronto dont on parle n'est peut-être pas atteinte de cette maladie dangereuse), c'est le mystérieux "mal du légionnaire", etc. Et puis, ça disparaît, on parle d'autres choses. A Québec, il y a une douzaine d'années, la mort de trois ou quatre buveurs d'une certaine marque de bière bien connue sema l'émoi. On crut à une nouvelle maladie. Il faut dire que ces joyeux drilles consommaient chacun quelque. . . 30 bouteilles par jour du fameux breuvage. . .

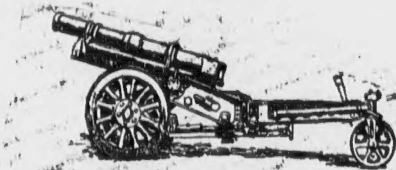
* * *

Le bilinguisme, priorité fédérale. — Le Secrétaire d'Etat, l'honorable James Hugh Faulkner, a déclaré à Halifax la semaine dernière que le manque de programmes de la deuxième langue officielle dans les systèmes scolaires des provinces rend le programme de bilinguisme du gouvernement fédéral "artificiel" ("artificial experience"). Le Secrétaire d'Etat doit s'adresser au Conseil des Ministres de l'Education des provinces le 30 septembre; il touchera alors la question des ententes fiscales entre le fédéral et les provinces en vue du financement de la promotion des langues officielles dans les institutions d'éducation de haut niveau, sujet qu'il considère une priorité.

* * *

Le Premier Ministre Trudeau en vacances. — Le Premier Ministre et Madame Trudeau ont quitté Ottawa dimanche pour deux ou trois semaines de vacances en Europe et au Moyen-Orient. Ils croiseront sur la mer Adriatique, invités de l'Aga Khan, rendront visite au Premier Ministre yougoslave Bijedic, puis rencontreront à Amman le roi Hussein et la reine Alie de Jordanie. En Israël, ils s'entretiendront avec le Premier Ministre et Madame Rabin et visiteront les lieux saints. Le couple doit rentrer au Canada au début de septembre après avoir rendu visite au Premier Ministre Italien. Renseignements fournis par la Presse Canadienne.

* * *



Le Conseil Diocésain de Pastorale

Le Comité de Coordination qui porte le mandat précis de mettre sur pied un Conseil diocésain de Pastorale conformément aux recommandations de Vatican II termine la première phase de son travail. En effet, depuis 1970, ce comité diocésain a donné de l'information sur les conseils de pastorale. Il a répondu aux appels lorsque les paroisses y ont eu recours en vue d'établir leur propre conseil de pastorale (cf. cir. 2/70).

Une réunion récente de ce comité diocésain, tenue le 22 juin au Centre de Pastorale, a permis de nous rendre compte que l'ensemble des résultats obtenus peuvent être estimés satisfaisants. Le Conseil Presbytéral, mis au courant de ces résultats, recommande que le Comité de Coordination aille de l'avant et passe à une prochaine étape. Nous l'invitons donc maintenant à convoquer les diocésains et à les disposer à la formation du Conseil diocésain de Pastorale pour servir notre Eglise de Saint-Boniface dans sa mission apostolique (cf. Christus Dominus n. 27).

La tâche immédiate du Comité de Coordination sera de préparer une **assemblée diocésaine** qui aura pour objectif principal de constituer le Conseil diocésain de Pastorale. Nous prévoyons que cette assemblée aura lieu le **dimanche 28 novembre 1976**, de 14h30 à 21h. Nous vous demandons de réserver dès maintenant cette date et d'accorder priorité à une préparation soignée de cet événement diocésain.

Cette assemblée devrait regrouper les prêtres, les délégues des paroisses et des communautés religieuses. Nous souhaitons que le Conseil diocésain de Pastorale soit représentatif de tous les éléments constitutifs de notre diocèse, paroisses et missions, communautés religieuses et institutions, laïcs et prêtres, hommes, femmes et jeunes. Nous demandons au Comité de Coordination de suggérer aux divers groupes le nombre et les critères de sélection qui assureront cette représentation.

Les délégués de chaque paroisse seraient normalement choisis parmi les membres du conseil paroissial de pastorale. A défaut de ce conseil, ils pourront être choisis parmi les personnes déjà solidement impliquées dans la vie et les activités de la paroisse. En effet, c'est parmi les délégués à cette assemblée générale que seront choisis les premiers membres de notre Conseil diocésain de Pastorale.

Vous voudrez continuer à renseigner vos paroissiens de façon à favoriser leur collaboration efficace à cette assemblée et dans ce nouvel organisme diocésain. Le Comité de Coordination prépare pour septembre un livret qui fournira les renseignements utiles à cette fin. L'abbé Albert Fréchette a accepté la présidence du Comité de Coordination et communiquera les autres aspects importants en vue de cette rencontre diocésaine.

Nous comptons sur les prières ferventes des prêtres et des fidèles de toute l'Eglise diocésaine, afin que le Seigneur bénisse cette entreprise ecclésiale que nous destinons au service de l'Evangile à toujours mieux vivre chez nous.

Antoine, archevêque



Il faudra bientôt penser à l'hiver. . .

CAHIER MANITOBAIN

HABITAT

Se prépare-t-on techniquement, politiquement et spirituellement, à affronter sereinement ces urgents problèmes de l'habitat humain?. . .

L'essentiel de la situation se résume en un dilemme. Ou bien on acquerra la capacité et on affirmera la réelle volonté, en accord avec un plan délibéré — par lequel la croissance de la construction sera contrôlée, son organisation et son usage réglés — de construire un habitat substantiellement différent de celui que produisent les conditions présentes; ou bien les nouvelles générations recevront le triste héritage d'un habitat humain incapable de satisfaire les aspirations à une vie qui soit pour chacun digne et heureuse.

. . . car le droit au logement est l'un des droits fondamentaux.

Il faut donc être attentif à tout homme, mais également à tout l'homme. Une meilleure qualité de vie exige un logement qui ne soit pas seulement un abri contre les intempéries, mais qui aide à la satisfaction des besoins matériels, culturels et spirituels des habitants.

. . . Il faut un nouveau plan pour l'espace physique, social, économique et culturel pour la vie des communautés humaines.

Intervention de la Délégation du Saint-Siège à la Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains, Vancouver, 31 mai — 11 juin 1976.



Une exposition de 42 peintures valant entre $30,000 et $35,000 se tient présentement à la Galerie d'Art de Winnipeg. Ces peintures, propriété de l'U.R.S.S., sont des chefs-d'oeuvres, et parmi les plus grands au monde, de grands maîtres dont Rembrandt, Rubens, Fragonard, Cézanne, Matisse, Gauguin, Picasso, Van Dyke, Gainsborough, Vélasquez, et d'autres. L'exposition durera jusqu'au 26 septembre. Photo: l'une des oeuvres exposées, de Michel-Ange Amerighi, dit le Caravage (1560-1609) et intitulée "Le joueur de luth".

THÉ-ANNIVERSAIRE

Le dimanche 22 août, de 2 heures à 5 heures, un thé sera servi au gymnase de l'école de Saint-Adolphe à l'occasion du 55e anniversaire de mariage de M. et Mme Alexandre Milette de Saint-Adolphe. Tous les parents et amis sont invités à y assister.



PICASSO — "L'Amitié", (1908), l'une des toiles qui fait partie de la collection soviétique et exposée en ce moment et jusqu'au 26 septembre, à la Galerie d'Art de Winnipeg.



Visage de l'Ouest: troupeau de bovins près de Drinkwater, Saskatchewan.

EXPRESSIONS COURANTES

Fautes communes et infamantes à bannir une fois pour toutes

O

Pour le bénéfice de [For the benefit of]
- Collecte pour le bénéfice des invalides.
- J'ai agi ainsi pour votre bénéfice.
- Voici un renseignement pour votre bénéfice.

Au profit de, dans l'intérêt de, etc.
- Collecte AU PROFIT des invalides.
- J'ai agi ainsi POUR VOTRE BIEN/DANS VOTRE INTÉRÊT.
- Voici un renseignement POUR VOTRE GOUVERNE.

Trois pieds par cinq [3 by 5]
- Cette carpette mesure 3 pieds par 5.

Trois pieds sur cinq
- Cette carpette mesure 3 pieds SUR 5.

Définitivement [definitely]
- Vous êtes d'accord? - Définitivement.
- Il viendra? - Définitivement.

Certainement, assurément, sans doute, etc.
- Vous êtes d'accord? - CERTAINEMENT.
- Il viendraé - ASSURÉMENT/SANS AUCUN DOUTE.

N.B.- En français, **définitivement** n'a qu'un sens: d'une manière définitive. Ex.: "Il est parti définitivement", c'est-à-dire "Il est parti pour toujours".

Opérer [to operate]
- Ce levier opère la transmission
- Ce moteur opère la pompe.
- Il opère un commerce, une industrie.

Commander, actionner, exploiter, etc.
- Ce levier COMMANDE la transmission.
- Ce moteur ACTIONNE la pompe.
- Il EXPLOITE un commerce, une industrie.

Opération
- L'usine est en opération.
- La machine est en opération.
- Cette loi vient d'entrer en opération.

Activité, fonctionnement, etc.
- L'usine est EN ACTIVITÉ.
- La machine FONCTIONNE/EST EN MARCHE
- Cette loi vient d'entrer EN VIGUEUR.

N.B.- On peut opérer un malade, des miracles, une addition, mais on n'opère pas une machine, un commerce ni une industrie.

Sous observation, sous traitement [under]
- Le malade est sous observation.

En observation, en traitement.
- Le malade est EN OBSERVATION.

La troisième plus grande ville
- La troisième plus grande ville française.
- La troisième plus importante ville.
- La troisième plus populeuse ville.
- Le troisième meilleur marqueur de l'équipe.

La troisième ville
- La troisième ville française.
- La troisième ville EN IMPORTANCE.
- La troisième ville POUR LA POPULATION.
- Le troisième marqueur de l'équipe.

*** Accommoder**
- Cette salle peut accommoder mille spectateurs.

Contenir, recevoir, loger, etc.
- Cette salle peut RECEVOIR mille spectateurs.

*** Accommodations**
- Accommodations pour touristes.

Logement, hébergement, place
- FACILITÉS DE LOGEMENT pour touristes.

Bière en draft [G.-B.: draught]

Bière à la pression

N.B.- L'expression bière en fût, qu'on emploie couramment au Canada, n'est pas absolument mauvaise; on dit d'ailleurs en français universel bière au tonneau, quand il s'agit de transport ou de commerce en gros. Mais pour le service au détail, il est plus juste de dire bière à la pression ou, familièrement, bière pression.

Prendre une chance [To take a chance]
- Prendre sa chance.

Courir le risque *
- TENTER sa chance/COURIR sa chance.

*** Cédule**
- La cédule des matchs de hockey.
- La cédule des trains.
- La cédule des travaux.

Horaire, calendrier, programme, etc.
- Le CALENDRIER des matchs de hockey.
- L'HORAIRE, l'INDICATEUR des trains.
- Le PROGRAMME des travaux.

Céduler
- Il est cédulé à 3 heures.
- Le patron l'a cédulé à 3 heures.

Affecter, inscrire
- IL EST DE SERVICE, à 3 heures.
- Le patron l'a AFFECTÉ/l'a INSCRIT pour 3 heures.

Combat à finir [Fight to a finish]

Combat décisif

*** Dépendant de [Depending on]**
- Dépendant de votre décision, je partirai ou je resterai.
- J'exécuterai ce travail dépendant des recommandations des ingénieurs.

Selon, conformément à
- SELON votre décision, je partirai ou je resterai.
- J'exécuterai ce travail CONFORMÉMENT AUX recommandations des ingénieurs.

N.B.- Dépendant de, employé comme locution prépositive est un anglicisme, ce qui n'interdit aucunement l'emploi de dépendant comme participe ou adjectif.

*** Dû à [Due to]**
- L'avion n'a pu décoller, dû au brouillard.
- Dû à un malentendu, ils n'ont pu se voir.

N.B.- Voir note ci-dessus.

À cause de, par suite de
- L'avion n'a pu décoller, À CAUSE DU BROUILLARD.
- PAR SUITE d'un malentendu, il n'ont pu se voir.

Passer des remarques [To pass remarks]

Faire des remarques, des observations

N.B.- On passe des boissons sur un plateau, mais on fait des remarques.

*** Rapporter, se rapporter [To report oneself]**
- Il ne s'est pas rapporté au travail.
- Rapportez-vous au paragraphe précédent.
- Rapportez cette somme à la page suivante.
- Rapporter quelqu'un malade.

Se présenter, se reporter
- Il ne s'est pas PRÉSENTÉ au travail.
- REPORTEZ-VOUS au paragraphe précédent
- REPORTEZ cette somme à la page suivante.
- PORTER quelqu'un malade.

*** [Se] référer [To refer]**
- Il se réfère à une lettre antérieure.
- On a référé cette proposition au comité.
- J'ai référé cette affaire à mon avocat.
- Il m'a référé à vous.

Se reporter, renvoyer, adresser, etc.
- Il SE REPORTE à une lettre antérieure.
- On a RENVOYÉ cette proposition au comité.
- J'ai CONFIÉ cette affaire à mon avocat.
- Il m'a ADRESSÉ à vous.

N.B.- Référer n'a que deux sens en français: 1. rapporter quelque chose à ce qui l'explique (Cette procédure se réfère à l'article 491); 2. recourir à l'autorité de quelqu'un (Il s'en est référé au président).

(Service linguistique de RADIO-CANADA)

Lettre

Monsieur le Rédacteur,

En réponse à celle qui n'est "pas contente", mais qui n'a pas osé signer son nom. D'abord cette grand-mère que vous dites ne pas avoir le droit d'assister au souper de la graduation, sachez qu'elle n'y était pas à titre de grand-mère d'une graduée, mais, comme tous les professeurs avaient droit eux aussi à une escorte, cette institutrice étant veuve et n'ayant pas d'ami en particulier, a tout bonnement demandé à sa mère de l'accompagner comme son escorte; si vous trouvez cela injuste, je crois que ce n'est que par jalousie que vous avez écrit cette lettre. Mais le pire c'est que vous dénigrez aussi le fils de cette grand-mère, ce qui est une injustice abominable. Si cette grand-mère avait su de déplaire à quelqu'un par sa présence au souper, elle serait tout simplement restée à la maison; mais avouez que ce n'est pas flatteur ni pour la grand-mère, ni pour son fils, de se faire traiter ainsi sur ce journal.

Chère "pas contente", nous aimerions savoir votre nom afin de vous donner la tâche de la graduation pour l'an prochain, afin qu'il n'y ait plus d'injustice commise et que tout le monde soit **content.**

Mme Lucie Desrosiers,
B. 345, Sainte-Anne, Man.



A l'occasion de son cinquantième anniversaire, l'Association Canadienne-française de l'Alberta présentera un concert le 5 novembre 1976 à l'Auditorium du Jubilée, à 20h.00.

Ce concert mettra en vedettes uniquement des artistes (chanteurs, danseurs, chorales, etc) franco-albertains.

Le poste de télévision CBXFT filmera entièrement le spectacle pour ensuite faire un montage d'une heure, qui sera télédiffusé sur le réseau national à une date ultérieure.

Pour obtenir de plus amples renseignements, il suffit de signaler le numéro 429-7611.

Cahier manitobain

Avis d'Audience Publique

Ottawa, le 9 août 1976

TÉLÉCOMMUNICATIONS

OTTAWA (ONTARIO)

HOTEL SKYLINE

LE 25 OCTOBRE 1976, 9h00

En réponse aux demandes présentées par un certain nombre de groupes intéressés, afin de disposer de plus de temps pour préparer des commentaires sur la déclaration intitulée "Règlement des télécommunications — procédures et pratiques", et pour que les représentations et l'audience publique soient complètes et constructives, le Conseil a prolongé jusqu'au 13 octobre 1976 le délai de réception des commentaires.

Ces commentaires seront examinés lors d'une audience publique qui s'ouvrira le 25 octobre 1976 à l'hôtel Skyline à Ottawa.

Guy Lefebvre,
Secrétaire Général.

Avis Public télécom. CRTC 1976-4
(remplaçant partiellement l'avis public télécom. 1976-2 du 20 juillet 1976)



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes | Canadian Radio-television and Telecommunications Commission



PRÉSAGE D'AUTOMNE. — Magnifique combinaison de parachutiste, création de Marilyn Brooks en Superskin (marque déposée au Canada), un maillé ultra-souple d'apparence suédinée en triacétate d'Arnel (marque déposée au Canada) et nylon, tissu confortable et d'entretien facile.



CHANEL — tunique brodée de cristal et de strass, portée sur une jupe longue de mousseline blanche plissée.

La haute couture parisienne



CHRISTIAN DIOR — tunique plissée en crêpe de Chine beige.

Saint-Norbert

Hommage à Madame M.-A. Lemaire



Ce fut grande fête à Saint-Norbert dimanche le premier août. L'on fêtait une petite dame, mais à la fois une grande éduçatrice et une pionnière. Oui, plus de 275 personnes, parents et amis, se réunissaient en la salle Ritchot pour fêter le 90e anniversaire de naissance de Mme M.-A. Lemaire.

La fête débuta par une messe de reconnaissance célébrée par le R.P. Jean-Pierre Soulodre. Dans son homélie, ce dernier rappela le merveilleux travail accompli par Mme Lemaire en évoquant l'image de la Femme Forte du livre des Proverbes. Mme Paulette Lafond animait les prières de l'assemblée et Mlle Eugénie Hamelin touchait l'orgue. Un choeur de chant composé d'amies éveilla le souvenir des belles messes d'autrefois en chantant en grégorien. La famille du Docteur Henri Lemaire porta les offrandes à l'hôtel. Le tout se déroula dans un joli décor de gerbes de fleurs naturelles, grâce aux mains habiles et artistiques de Mme Ida Appelman. Ce fut une belle louange à Dieu pour la merveilleuse longue vie accordée à Maman Lemaire!

La célébration eucharistique terminée, la fête se poursuivit dans la salle Ritchot. Là, M. Georges Forest agissait comme maître de cérémonies. Il appela les différents représentants de nombreuses organisations dont Mme Lemaire fut longtemps membre et cela, même à vie, de venir présenter leurs hommages. Citons parmi ces organisations: la Société Historique, les Dames de la Ligue Catholique, l'Armée de Marie, les paroisses du Précieux-Sang et de Saint-Norbert, le Foyer Vincent et l'Association des Commissaires d'écoles. Signalons surtout les compliments offerts par M. le consul de France et l'Union nationale française, un télégramme de félicitations du parti libéral venu de l'honorable James Richardson, les voeux du premier ministre P. E. Trudeau offerts par le député en Chambre des Communes, M. Joseph Guay, et surtout la bénédiction papale accordée par le Très Saint Père et présentée par M. le curé B. Bélanger de Saint-Norbert. Les anciens élèves de Mme M.-A. Lemaire, représentant les sept écoles où elle enseigna dans le passé, lui offrirent une magnifique corbeille de roses. Les écoles Saint-François de Sales, Laramée, Saint-Claude, Aubigny, Saint-Norbert, Saint John's Ravenscourt et le Précieux-Sang furent représentées par M. Barmanovich, Mme Lucie Charette, M. Louis Arbez, M. Albini Robert, Mme Michelle Morin, M. Huggard (in absentia) et Mme Joanne Mercier respectivement. La fête fut rehaussée par une chorale d'anciens sous l'habile direction de Mme M. Henderson du Foyer Vincent. Elle fut donc fêtée, honorée et louangée de toutes parts. Par la suite on partagea un succulent goûter préparé par Mme M. Dupuis et ses aides aimables et gracieuses.

Madame Lemaire en tant que pionnière et éducatrice a bien mérité ces nombreux éloges! Ses grands-parents maternels Jolibois étaient des traîteurs de fourrures au temps même de la Compagnie du Nord-Ouest en 1821, et son père M. Hubert Lamoureux fut une figure bien connue à Saint-Norbert depuis 1890 comme hôtelier accueillant et dévoué. Comme il fut déjà signalé Mme M.-A. Lemaire enseigna plus de trente ans et elle consacra également 30 ans de sa vie à servir la cause de l'éducation française comme commissaire d'école et plus tard en tant que secrétaire de la Fédération de Parents et Maîtres. Elle fut fondatrice de trois jardins d'enfants et instigatrice de nombreux services bénévoles paroissiaux et éducationnels.

Parmi les nombreux parents réunis notons surtout ses trois enfants: Mme Jeanne Perreault, professeur et commissaire d'école, Soeur Marcelle Lemaire, s.n. j.m. professeur d'art et de français, et le Docteur Henri Lemaire, ancien professeur d'université et présentement vice-président de la compagnie Digital Electronics du Boston. Etaient également présents: sa soeur Mme O. Boux, Mme J. Boux, M. et Mme Elmer Henry et leur famille de Calgary, Mme G. Lamoureux et sa famille de Montréal, Mme Edna Fuller de Toronto et Mme Anita Johnny d'Hamilton. Parmi les amis l'on aime à noter la présence du R.P. Lucien de la Trappe de Saint-Norbert, du R.P. Aurèle Lemoine, de Saint-Laurent et de nombreuses religieuses de diverses communautés religieuses.

* * *

Mme M.-A. Lemaire, en cette occasion, désire remercier les nombreux parents et amis ainsi que tous ceux et celles qui contribuèrent à faire de cette fête un grand succès! Grâce à la générosité de toutes ces aimables personnes elle a reçu la jolie somme de $1,500 qu'elle destine en bourses d'études à des élèves méritants. Rendons grâce au Seigneur, car elle a fait des merveilles! ■

Dans sa chronique de la semaine dernière, où elle rapportait l'hommage rendu à madame M.-A. Lemaire à l'occasion de son 90e anniversaire de naissance, [voir, page 10] Marguerite Sherwood s'est référée au **Proverbe de la Femme forte**, que nous reproduisons ici.

LA FEMME FORTE

- Une femme forte qui la trouvera? - loin au-dessus des perles s'élève son prix.
- En elle se confie le coeur de son mari, - et le profit ne lui fera pas défaut.
- Elle lui apporte bien-être, et non du mal, - tous les jours de sa vie.
- Elle recherche de la laine et du lin, - et travaille d'une main allègre.
- Elle est comme un vaisseau marchand, - qui de loin amène des vivres.
- Elle se lève quand il fait encore nuit, - et elle distribue la nourriture à sa maison, - (et la tâche à ses servantes).
- Elle songe à un champ et elle l'acquiert, - du fruit de ses mains elle plante une vigne.
- Elle ceint vigoureusement ses reins, - et elle affermit son bras.
- Elle constate l'utilité de son labeur, - sa lampe ne s'éteint pas de la nuit.
- Elle met la main à la quenouille, - et ses doigts tiennent le fuseau.
- Elle tend le bras au malheureux, - elle présente la main à l'indigent.
- Elle ne craint pas la neige pour sa maison, - car elle se fait des couvertures.
- Toute sa maison est vêtue de cramoisi, - ses vêtements sont de byssus et de pourpre.
- Son époux est considéré aux portes de la ville, - quand il siège parmi les anciens du pays.
- Elle tisse la fine toile et la vend, - elle livre des ceintures aux marchands.
- Force et dignité la revêtent, - elle se rit du jour à venir.
- Elle ouvre sa bouche avec sagesse, - et la bonne parole est sur sa langue.
- Elle surveille les allées et venues de sa maison, - elle ne mange pas le pain de l'oisiveté.
- Ses fils se lèvent pour la proclamer bienheureuse, - son mari pour faire son éloge.
- Nombre de filles se sont montrées vertueuses, - mais toi tu les surpasses toutes.
- Trompeuse la grâce, vaine la beauté, - la femme, craignant Yahweh, est celle qui sera louée.
- Donnez-lui du fruit de ses mains, - et que ses oeuvres disent sa louange aux portes de la ville.

Poème sur la Femme Parfaite
[*Proverbes, 31, 10-1*]

MODIFICATIONS À LA POLITIQUE LAITIÈRE

Le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, a annoncé le 5 août, que les provinces qui imposent actuellement des contingents mensuels pour le lait de transformation seront autorisées à les annuler ou à modifier ces contingents pourvu que leur production mensuelle cumulative corresponde à l'objectif fixé par la Commission canadienne du lait.

"Il appartient aux offices provinciaux de veiller à ce que cette norme soit respectée", a déclaré M. Whelan.

Compte tenu de la limite cumulative globale, chaque office pourra fixer ses propres objectifs mensuels de production et de livraison. Cette approche plus souple de la gestion des approvisionnements devrait aider chaque province à établir, au cours de l'année, le régime de production convenant le mieux à ses besoins.

M. Whelan a souligné que les plus récentes données sur la production révèlent que les expéditions totales de lait de transformation ont diminué et que, même si elles dépassent toujours les objectifs mensuels cumulatifs établis par la Commission canadienne du lait, l'écart est mince. Les tendances de la production indiquent que ces objectifs pourraient être atteints sous peu.

"Je suis heureux de constater que dans l'ensemble, la production de lait et de crème de transformation semble s'accorder à ces objectifs. Il est évident que les organismes provinciaux et les producteurs ont reconnu la gravité de la situation et ont donné suite à l'appel lancé pour améliorer la gestion de la production. Toutefois, des efforts soutenus devront être fournis afin que la production ne dépasse pas les besoins canadiens.

"Chaque province devra prendre sa propre situation en main en gérant de façon judicieuse les contingents qu'elle attribue. Si la production recommençait à s'accroître et les livraisons à dépasser les objectifs fixés, les provinces devraient réagir promptement et adopter des mesures de contingentement plus strictes sous la direction de la Commission canadienne du lait.

M. Whelan a également annoncé que la pénalité de $8.60 les 100 lbs pour les livraisons entre 94.5% et 100% du contingent de mise en marché de chaque producteur a été ramenée à $1.35 les 100 lbs de lait de transformation. Cette réduction s'appliquera seulement dans les provinces qui garantiront un contrôle approprié des quotas et accepteront d'assumer les coûts d'une surproduction possible dans la marge de réserve.

Cette mesure a été prise à la condition que le Comité de gestion des approvisionnements de lait et les organismes provinciaux collaboreront avec la Commission canadienne du lait pour assurer que la production intérieure ne dépassera pas les besoins du marché et qu'elle sera maintenue dans ses limites.

La Commission canadienne du lait continuera de surveiller très étroitement la production mensuelle. ■

LE SÉCHAGE DES ALIMENTS



Durant la saison chaude, les fruits abondent sur le marché. Voilà une excellente occasion d'en faire sécher pour disposer plus tard de délicieuses friandises à bon marché.

Le séchage des aliments délaissé depuis plusieurs années au profit des conserves et de la congélation, jouit aujourd'hui d'un regain d'intérêt à cause de ses nombreux avantages.

En effet le séchage exige peu d'énergie. L'entreposage ne requiert pas d'installations spéciales et prend peu d'espace. De même, aucun contenant coûteux n'est nécessaire.

Les fruits séchés, plus nutritifs que la plupart des confiseries, font un excellent produit maison. Ce sont des friandises bon marché et riches en énergie.

En quoi consiste cette technique de séchage? Il s'agit en gros de faire sécher les aliments, soit au soleil, soit à basse température dans le four d'une cuisinière ou dans un appareil fabriqué à cet effet.

A la Station de recherches de Summerland, on a fait l'essai d'une armoire en contre-plaqué de fabrication domestique, chauffée par quatre ampoules de 60 watts et pouvant garder les fruits à la température idéale de 45oC (110oF) de 24 à 48 heures. Il a été possible d'y déshydrater à la fois six livres d'abricots produisant une livre de fruits desséchés.

Il est également important de bien suivre les recommandations suivantes:

- Laisser mûrir les fruits pour qu'ils atteignent leur teneur maximale en sucre.
- Exposer ensuite les fruits à des vapeurs de soufre ou les chauffer dans un sirop, pour conserver leur couleur et leur valeur alimentaire.
- Laisser sécher les fruits jusqu'à ce qu'ils présentent une texture à la fois souple et tannée, mais surveiller en même temps pour éviter qu'ils ne brûlent.
- Conserver dans un endroit obscur dans des sacs de plastique ou des bocaux hermétiques; il est inutile de les garder au congélateur.

Attention à la variété

La réussite du séchage dépend dans une certaine mesure de la teneur en sucre du fruit, laquelle diffère selon les variétés. Les cerises douces séchées ressemblent à de gros raisins collants et sont délicieuses comme collation ou dans les muffins. Mais dans le cas des fruits à basse teneur en sucre, comme les petits fruits et les cerises sures, on ne retrouve guère que la peau et les graines après le séchage.

Les fruits noircissent plus ou moins pendant le traitement selon la variété. Les fruits jaunes, tels les abricots et les pêches, conservent mieux leur couleur lorsqu'ils sont séchés au soleil.

Les fruits à chair ferme, pommes, abricots, pêches, pruneaux et cerises douces, se prêtent bien au séchage.

Enfin, même si la méthode est assez simple, il est essentiel de connaître certaines spécifications sur le temps de séchage et le prétraitement de chaque fruit ou légume. Les gens intéressés à cette pratique peuvent s'adresser aux Services consultatifs de l'alimentation du ministère de l'Agriculture du Canada pour de plus amples information.■

VISITEURS INDÉSIRABLES

Il est toujours inquiétant de trouver dans la maison des bestioles sans savoir ce qu'elles sont ni quels dommages elles peuvent causer.

Les insectes en effet ne se gênent pas pour s'infiltrer dans les maisons surtout durant la saison chaude. Mais heureusement, ils ne sont pas tous nuisibles et plusieurs ne présentent aucun danger.

Cependant d'autres installent leurs quartiers généraux dans la cuisine et font une razzia dans le garde-manger. Certains préfèrent les vêtements, d'autres les tapis, ou encore le tabac. . . Finalement il y en a pour tous les goûts et en quelques semaines la maison est infestée.

Voici quelques règles à suivre pour prévenir ce genre de catastrophe:

— Transvider les produits alimentaires dans des bocaux hermétiques et les garder dans un endroit sec.

— Au retour de l'épicerie, bien vérifier les sacs qui ont servi au transport des aliments et s'assurer que les produits et leurs emballages sont exempts de tout parasite. Il pourrait bien se trouver des imposteurs réfugiés au coeur d'un poireau ou sous la pelure d'un oignon.

— Nettoyer fréquemment la maison avec un aspirateur et mettre à l'intérieur de celui-ci une poignée de cristaux ou flocons anti-mites.

— Ne jamais jeter des aliments infestés dans la poubelle sans avoir au préalable détruit les insectes, vous n'aurez pas le dos tourné qu'ils envahiront de nouveau la maison.

— Dès qu'on se rend compte de la présence d'un certain nombre d'insectes, on peut y remédier en plaçant les aliments infestés dans un four, à 65oC (150oF) pendant environ une demi-heure, ou dehors durant l'hiver à -18oC pour deux jours.

Examiner régulièrement les animaux domestiques qui sont plus sujets à transporter des parasites durant l'été.

"Si malgré tout, des insectes réussissent à s'installer chez vous, recherchez la source de l'infestation et examinez soigneusement tout ce qui est accessible, conseille Mlle Amalia Pucat, entomologiste d'Agriculture Canada. Détruisez les ravageurs à l'aide d'un insecticide recommandé en suivant scrupuleusement le mode d'emploi, et débarrassez-vous de tout ce qui est infesté."

Plusieurs publications disponibles à la Division de l'information (Agriculture Canada, Ottawa, K1A 0C7) peuvent être utiles dans le choix des insecticides et des moyens de lutte appropriés à chaque ravageur: entre autres, les dépliants intitulés "Insecticides pour le foyer et le jardin" et "Répression des parasites des produits alimentaires". ■

Des ténèbres à la lumière -2

par JOSEPH PAQUIN, c.s.v.



PRISE DE CONTACT

Gaston Robitaille, sourd-muet-aveugle, est arrivé à l'Institution des Sourds-Muets, Montréal, Québec., en compagnie de sa mère. C'était bien là un enfant de neuf ans que la maman nous confiait pour l'éduquer. Son extrait de baptême mentionne l'année 1927 et nous sommes en septembre 1936. Son extérieur, sa taille ne justifiait pas cet âge. Cependant, sous cet extérieur se cachait une intelligence en friche. Elle n'allait pas tarder à se manifester. L'instant de sa séparation d'avec sa mère en a été l'occasion.

Il était occupé à palper les meubles de son entourage, quand sa mère, mettant à profit cette circonstance favorable qui se présentait, s'est retirée sans être aperçue. Dès qu'il s'est senti abandonné par celle qui avait toute sa confiance, il est devenu nerveux et très effrayé. Il est entré dans une grande agitation tout en laissant entendre des cris de désespoir, accompagnés de pleurs. Parcourant la pièce où il se trouvait, il s'est mis à chercher sa mère. Ses bras, inutilement tendus quant à l'objet de sa recherche, lui ont bientôt fait découvrir une fenêtre. A plusieurs reprises, il s'en est approché pour appeler sa mère. Ia! Ia! tel était son cri de détresse, son S.O.S.

Pour le calmer, le professeur qui venait d'en être chargé, a essayé de le consoler en le conduisant ici et là dans la maison. Ces promenades n'ont pas eu le don de l'apaiser et de le satisfaire. Le chagrin causé par cette séparation subite et imprévue était trop intense pour ne pas continuer encore pendant quelques heures. Devant cet échec, son professeur a tenté un autre essai: lui présenter et lui faire palper les objets qui se trouvaient sur son passage. Ils ne lui offraient guère d'intérêt. Pourtant, l'un de ces objets attira particulièrement son attention. C'était un marteau. Il l'a palpé longuement et, en même temps, sa figure a commencé à laisser apercevoir moins de tristesse. Son professeur lui a mis en mains du bois et des clous. Le cher enfant avait enfin trouvé un rayon de bonheur. Pendant au moins une heure, ces objets ont eu le don d'accaparer son attention et de faire cesser ses larmes.

De retour dans le local qui devait lui servir de classe, il a trouvé, à sa grande joie, des bonbons et des bananes que l'économe du temps venait intentionnellement d'éparpiller sur les meubles. Le succès fut presque complet: il apportait, une à une, à son professeur, les trouvailles qui étaient le fruit de ses recherches. Un pont venait d'être jeté entre le professeur et l'élève. L'infirme venait d'apprendre à agréer son futur libérateur. La porte de sa prison commençait à s'entrebâiller.

Les jours qui ont suivi l'admission du jeune Gaston Robitaille, à l'Institution des Sourds-Muets de Montréal, ont comporté quelques nuages dans son nouveau genre de vie. On ne brise jamais tout à fait et tout d'un coup les liens d'amitié qui unissent un enfant à sa mère. Peu à peu, l'ennui a été liquidé. Cependant, sa nervosité demeure. Remuer, changer de place est pour lui un besoin.

Des occupations variées, voire des distractions, ont eu quelque peu raison de cet état physique. Les premiers exercices d'attention ont consisté à plier des journaux, des feuilles de papier. Il a réussi vite ce travail. Il y apportait même un grand soin et il ressentait un certain plaisir: celui de se sentir utile. Ces petits travaux alternaient fréquemment avec des moments de repos, ou avec des promenades faites sur une galerie, dans un corridor ou dans les salles.

Une couple de jours plus tard, son professeur, voulant faire un pas de plus en compliquant un peu son travail, emporta en classe une boîte contenant quelques bouts de ficelle. Sur l'invitation de son professeur, qui l'aide au début, il accomplit un nouveau travail. Il dénoue des bouts de ficelle! Ce travail, de soi, n'est pas de nature à plaire. Il est loin d'offrir beaucoup d'intérêt.

À mesure qu'il dénoue ces bouts de ficelle, son professeur, à la dérobée, les renoue et les remet dans la boîte. Le jeune sourd-muet-aveugle commence bientôt à se douter du manège. Il touche souvent les mains de son professeur. A sa manière, il fait enquête et il finit par découvrir le truc. Il en rit de bon coeur. C'en a été assez pour créer une sincère amitié et affermir sa confiance.

Conduit à l'atelier d'imprimerie, il sent les vibrations régulières produites par les presses en mouvement. Ce phénomène, sans précédent dans sa vie, accapare son attention. Il s'attarde à jouir de ce nouveau genre d'impression sensorielle.

Ces occupations et distractions variées, unies à d'autres du même genre, ont réussi à l'acclimater.

Acclimater! voilà bien, pour un professeur de sourd-muet-aveugle, tout un programme, sinon une fin primordiale, dans le travail du début. Tous ses efforts et ses préoccupations doivent tendre à habituer son nouvel élève à oublier momentanément, disons mieux, pour un assez long espace de temps, sa mère, ses proches et sa maison familiale.

(À SUIVRE)

LA SÉCURITÉ EN CARAVANE

Beaucoup d'automobilistes sont sur les routes cet été, tirant toutes sortes de remorques, souvent pour la première fois. On trouve des maisons mobiles, des tentes-remorques, des barques ou des remorques de louage pour les objets encombrants.

Certains se considèrent assez expérimentés parce qu'ils ont fait un voyage semblable avec une remorque à la même saison de l'année dernière.

D'autres, plus nombreux, se rendent bien compte qu'ils n'en savent pas assez sur le remorquage, ou bien ne sont pas sûrs comment se comportera leur auto et quel poids supplémentaire elle pourra remorquer. Malgré cela, ils se trouvent toutes sortes d'excuses pour renvoyer ces idées à l'année suivante.

Le remorquage peut être dangereux, particulièrement pour quelqu'un qui n'a aucune expérience, ou qui est assez stupide pour ne pas s'en soucier.

Le caravanier canadien dispose de plusieurs sources d'informations utiles à ce sujet.

Il faut, en premier lieu, tenir compte du poids de la remorque. On en trouve trois catégories: "LÉGÈRES", jusqu'à 2000 lbs de poids brut, "MOYENNES", jusqu'à 4000 lbs et "LOURDES", jusqu'à 6-7000 lbs. Les charges des tiges de couplage sont inférieures à 200 lbs, de 200 à 350 lbs et supérieures à 350 lbs, respectivement.

La plupart des grandes autos américaines peuvent tirer facilement les remorques légères et moyennes, bien qu'il soit parfois recommandé de prendre certaines précautions avec les moyennes. Il peut s'agir d'un système de refroidissement puissant, de modification du rapport de l'arbre de transmission, des pneus pour poids lourds, etc. Cela dépendra aussi de la durée du remorquage et de sa fréquence (longs trajets chaque fin de semaine ou emploi occasionnel). Dans tous les cas, le concessionnaire devrait être consulté car tous les fabricants, ou du moins la plupart, publient des brochures ou des livrets avec les informations nécessaires.

Le Conseil canadien de la sécurité fait la recommandation suivante aux conducteurs qui ont acheté une remorque. Roulez jusqu'à la station de pesage la plus proche et vérifiez le poids de votre remorque, chargée comme pour le voyage. Elle n'aura peut-être pas le poids mentionné par le fabricant ou celui que vous vous imaginez, et votre petite dépense pourrait vous être utile. Les compagnies de déménagement ont des machines de pesage et vous pouvez peser votre remorque pour un dollar ou deux, en dehors des heures de pointe.

L'attelage est un élément de grande importance. Il est très recommandé d'utiliser un attelage à répartition de charge. Pour une remorque de 2000 lbs, ou plus, certains fabricants conseillent l'emploi d'un attelage antiroulis à répartition de charge monté sur le châssis. Les attelages montés sur l'essieu doivent être évités. Le poids qui pèse sur la tige de couplage de la remorque devrait représenter 10% environ du poids de la remorque chargée, afin de permettre une bonne maniabilité.

Les poids pesant sur la tige de couplage peuvent être ajustés au moyen d'une bonne distribution de la charge à l'intérieur de la remorque et seront vérifiés en pesant séparément la remorque chargée et la tige de couplage.

Il faut également s'informer auprès des autorités provinciales. En effet, les rè-

(Suite, page 13)

50e anniversaire de mariage



Le 11 juillet 1976, marquait un événement très important pour Albert et Marguerite Brunette, qui, ce jour-là célébraient leur 50e anniversaire de mariage.

La fête débuta à 11h30 a.m., par une messe anniversaire célébrée par Mgr Maurice Beaudoux de Saint-Boniface, Man., et co-célébrée par l'abbé Claude Lacombe, neveu des jubilaires, et curé de la paroisse de Saint-Boniface, Québec.

Après cette belle célébration eucharistique, M. et Mme Albert Brunette, leurs treize enfants et nombreux petits-enfants se rendirent au Club Traverse de Saint-Boniface, où parents et amis de tous côtés se réunissaient pour féliciter et fêter les heureux jubilaires.

La présence de tous fut beaucoup appréciée, et spécialement ceux venus de loin: Soeur Lucille, de Bedford, Mass.; Soeur Thérèse, de Fort Smith, T.-N.-O.; M. et Mme Paul Brunette, de San Diego, Californie; Soeur Agnès, de Gravelbourg, Sask.; M. et Mme Paul Lechner, Wayne et Richard Brunette, de San Diego, Californie; M. Paul Fontaine, de Calgary, Alberta; M. et Mme André Fontaine, de Edmonton, Alberta; Mme Bernadette Lacombe et ses trois filles, Mariette, Lise et Noëlla de Louiseville, Québec; l'abbé Claude Lacombe de Saint - Boniface, Québec; Mme Marie Lavoie de Léoville, Sask.; et Mme Kay Fontaine de Debden, Sask.

M. et Mme Albert Brunette et leurs enfants remercient tous ceux qui de près et de loin, par leur présence et bons souhaits ont contribué aux joies de cette inoubliable journée. □

Nécrologie

REMERCIEMENTS

Les familles La Fortune et Philippot — Cécile et Marcel — tiennent à remercier bien sincèrement tous les parents et amis pour leurs témoignages de sympathies par leur participation à la messe de résurrection, l'offrande de messes, de fleurs et autres. Mercis aux RR. PP. C. Blanchette, Fr. Clavet et L. Baert; aux religieuses et au personnel de l'Hôpital de la Miséricorde; au Comité Communautaire et au personnel de la Ville de Saint-Boniface; à l'organiste et à la chorale de la Basilique. □

LA SÉCURITÉ EN CARAVANE (suite)

glements peuvent changer d'une province à l'autre et les voyageurs traversant plus d'une province feraient bien de vérifier les différences possibles dans toutes les provinces qu'ils auront à visiter.

Les grandes remorques devraient être équipées de freins spéciaux: bien qu'à notre avis le poids auquel ces freins deviennent obligatoires peut varier.

Les employeurs désireux d'aider leurs employés (et s'assurer qu'ils reviendront sains et saufs au travail après leurs vacances) peuvent acheter des copies d'une brochure de six pages intitulée "Guide de caravaning", au Conseil canadien de la sécurité ou n'importe quelle organisation provinciale de sécurité. Pour les achats inférieurs à 500 copies, le prix unitaire est de 8 cents ½.

Le propriétaire d'une remorque est supposé porter un soin particulier à l'entretien: il mettra le temps nécessaire pour maintenir la pression exacte dans les pneus, s'assurera que le graissage est bien fait et vérifiera le bon fonctionnement du matériel et de l'éclairage. Quant aux remorques de louage, certains rapports font état d'un manque d'entretien convenable entre les locations, du moins dans certains cas. Les contrats devraient être lus soigneusement afin de déterminer le responsable dans le cas où la remorque louée viendrait à tomber en panne.

La ligue de conduite prévoyante a donné à ses membres, il y a quelque temps, les conseils suivants: Il est nécessaire de vérifier plus fréquemment le liquide de la transmission, le liquide de l'essieu arrière, l'huile du moteur et la soupape de ventilation positive du carter (VPC).

Si vous roulez en caravane pour la première fois, exécutez quelques manoeuvres dans un endroit calme avant de vous lancer dans la circulation. Entraînez-vous aux virages, arrêts et surtout à la marche arrière. Certains conducteurs n'arrivent pas à contrôler la direction de la remorque en marche arrière. Essayez ceci: Tenez d'une main la partie inférieure du volant. Pour diriger la remorque vers la gauche, bougez la main dans cette direction. Faites le mouvement opposé pour la diriger vers la droite.

Vérifiez toujours vos freins avant de vous joindre à la circulation. Un poids supplémentaire nécessite des distances de freinage plus grandes, gardez donc une distance plus longue que d'habitude entre vous et le véhicule qui vous précède. Evitez l'excès de vitesse et les manoeuvres soudaines; vous aurez alors une bonne chance de revenir à votre point de départ. . . sain et sauf.

(La Prévention au Canada)



M. John Lamblin, de Saint-Vital, a toujours été au service des oeuvres de charité, dont le Centre Saint-Amant et le Centre Taché. Il aide maintenant le Foyer Saint-Boniface et vient de percevoir pour cette institution la somme de $1,300. Sur la photo, première rangée, de gauche à droite: Mme John Hays, Soeur Mary Thille, administratrice du Foyer, et Soeur Germaine Marcoux qui travaille depuis plus de dix ans avec M. Lamblin pour aider les familles dans le besoin. Deuxième rangée: Mme John Marshall, M. John Marshall et M. John Lamblin.

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEUE ROSE DELIMA BOHÉMIER de la ville de Winnipeg, au Manitoba, veuve de feu Joseph Bohémier, du même endroit, agent, décédée.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés Chambre 500, Edifice Childs, 211, avenue Portage, Winnipeg, Manitoba, R3B 2A2, le ou avant le 24e jour de septembre, A.D. 1976.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 11e jour d'août, A.D. 1976. MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
Procureurs de la succession.

ON DEMANDE

Une Secrétaire Administrative

Tu as déjà travaillé quelques années, et tu as atteint une certaine maturité que ton patron refuse de reconnaître.
Tu acceptes les responsabilités de ton emploi, et ce que tu fais, tu le fais bien.
Tu aimes travailler 35 heures par semaine, mais tu est prête à en travailler 60 au besoin.
Tu aimes dactylographier, tu le fais vite et sans faute.
Tu peux t'exprimer aussi bien en anglais qu'en français, et tu es capable de formuler des traductions.
La responsabilité du bon fonctionnement d'un bureau ne te fait pas peur, au contraire tu profites de l'occasion pour démontrer tes capacités.
Tu acceptes un salaire selon ta compétence et non selon les normes établies.
Tu acceptes de travailler pour une nouvelle entreprise en plein épanouissement et de commencer dès le 1er septembre.
Tu acceptes de m'envoyer avant le 27 août un résumé de ton expérience et de me dire pourquoi je devrais t'offrir cette position.

JOLLY TURENNE, directeur
LES PRODUCTIONS JOLLY LTEE
520, rue Aulneau, St-Boniface, R2H 2V3

LE MUSÉE DE SAINT-BONIFACE requiert un DIRECTEUR

FONCTIONS:
- On devra assurer une gestion efficace du musée selon les directives de la Commission du Musée.
- Organiser les tours guidés pour écoles, groupes et visiteurs.
- Etre responsable de l'entretien et du bon état de l'édifice.
- Orienter et diriger tout le personnel.
- Etre responsable des exhibits et des recherches historiques.

QUALIFICATIONS:
- Ecole secondaire ou équivalent en formation et expérience.
- On devra faire preuve d'un sens d'administration.
- Savoir accueillir le public.
- Etre parfait bilingue (français et anglais).
- Etre versé dans l'histoire de Saint-Boniface, Manitoba, et de l'Ouest canadien.

SALAIRE: Traitement annuel de $14,000 à $16,000.

Les postulants devront adresser leur demande par écrit à

M. K. B. Hayes
Chef de l'Embauchage
Département du Personnel
Cité de Winnipeg
100-510, rue Main
Winnipeg, Manitoba
R3B 1B9



Centre de Main-d'oeuvre du Canada — **Canada Manpower Centre**

283, avenue Taché

51856 - **Conducteur de camion-citerne.** Salaire: $3.75 l'heure (revu après 1 mois). Il s'agit de livrer de l'essence en campagne.
51891 - **Repasseur à la machine.** Salaire: $3.00 l'heure et plus. Expérience de préférence. Les heures de travail sont de 7h30 a.m. à 3h30 p.m.
51746 - **Commis-vendeur(euse).** Salaire: $2.95 l'heure. Emploi à mi-temps. Expérience non requise. Du lundi au vendredi. Environ 18 heures par semaine.
51871 - **Nettoyeur(euse) de fenêtres en aluminium.** Salaire: $3.25 l'heure. Expérience de préférence. Il s'agit de polir des fenêtres qui sont déjà montées - Travail dans un entrepôt.
51538 - **Caissier(ière).** Salaire: $3.00 l'heure et plus. 11e année. Fonction de caissier(ière) dans une station service libre.

Pour tout renseignement au sujet des postes mentionnés et d'autres, veuillez composer: 985-2669.

AVIS

Il y a encore quelques places de disponibles à LA PETITE ÉCOLE INC., une pré-maternelle française pour les petits de 3 et 4 ans pour l'année scolaire 1976-1977. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec J. A. Balcaen 233-5429 (rés.) 942-2588 (bureau) ou Bernadette L. Hébert, 247-8071.

Le Comité de parents

Entreprise générale d'électricité
Fontaine & Compagnie
165, boulevard Provencher, Saint-Boniface
Téléphone : 233-7425

L'Office national du film du Canada est à la recherche d'un(e) **secrétaire** à mi-temps

C'est un emploi à contrat, idéal pour la personne qui désire supplémenter quelque peu à ses activités quotidiennes habituelles.

Le travail exige une connaissance plus qu'adéquate du français et une connaissance adéquate de l'anglais et de la dactylographie.

La personne qui aurait des aptitudes pour les relations publiques, la rédaction et qui démontrerait un désir de travailler à la distribution de films sera certainement considérée sérieusement.

Entrée en fonction: début septembre au plus tard.

Faire parvenir votre demande à: (ou appelez):
Paulette Jubinville
représentante
Office national du film
674, rue Saint James
Winnipeg, Manitoba
R3G 3J5
985-3194 ou 985-3185

LE VILLAGE DE SAINTE-ANNE demande UN CONSTABLE

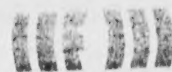
Les candidatures seront reçues jusqu'au 7 septembre 1976

Salaire à être négocié - salaire actuel présentement en révision par la commission de lutte contre l'inflation.

Indiquer âge, expérience et salaire demandé.

Adresser votre demande au

Secrétaire-trésorier
Village de Sainte-Anne
Sainte-Anne, Manitoba
R0A 1R0



TELEPHONE: 233-8972
LE CENTRE CULTUREL FRANCO-MANITOBAIN
340, BOUL. PROVENCHER, ST-BONIFACE, R2H 0G7

est à la recherche d'ANIMATEURS

à plein temps et/ou à temps partiel pour la saison prochaine (septembre 1976 à août 1977)

Certains postes devront être comblés dès cet automne

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec:

Norman A. Dupasquier, directeur général
Le Centre Culturel Franco-Manitobain
340, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G7
Téléphone: 233-8972

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

et dites que "vous l'avez vu dans LA LIBERTÉ"

L'HEURE DE TOMBÉE

Nous rappelons à nos correspondants que l'heure de tombée, à LA LIBERTÉ, est le VENDREDI à 15 heures.

LA DIVISION SCOLAIRE DE SAINT-BONIFACE NO 4 INVITE DES DEMANDES POUR LE POSTE DE PRINCIPALAT À L'ÉCOLE TACHÉ

La décision récente de la division scolaire de rouvrir l'école Taché en septembre 1976, occasionne la demande d'un directeur pour la gestion de cette école.

L'école Taché, une "Ecole Française" est située dans le nord de Saint-Boniface et pourvoit en majeure partie une programmation et un enseignement français à 200 élèves de la maternelle à la 8e année. Dans ses buts éducatifs, l'école s'engage à maintenir la langue et la culture françaises et ceci par ses programmes extensifs d'activités culturelles et sportives.

FONCTIONS:
1) Supervision et perfectionnement des maîtres
2) Développement et supervision des programmes d'études
3) Développement auprès de la communauté d'un engagement aux objectifs de l'école
4) Direction des élèves
5) Relations publiques
6) Administration de l'école

Les candidats devront faire parvenir leur curriculum vitae et leur philosophie concernant la direction d'une école avant le 25 août 1976, à:

Dr Peter Coleman
Directeur général
Division scolaire de Saint-Boniface No 4
50, chemin Monterey
Saint-Boniface, Manitoba
R2J 1X1

A.C.F.C.



DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Association Culturelle Franco Canadienne de la Saskatchewan est à la recherche d'un candidat pour combler le poste de directeur-général.

Le candidat idéal possède de l'expérience dans les domaines de l'administration, relation publique et animation. Il aura su démontrer le leadership, la personnalité et le doigté nécessaire pour fonctionner au sein d'une équipe dynamique. De plus, il aura su prouver sa compétence dans la mise en marche de nouveaux projets.

Voici une occasion unique pour une personne bilingue connaissant à fond le problème des minorités, douée d'imagination, de savoir-faire et possédant de l'expérience.

Le traitement fera l'objet d'une entente mutuelle. Le lieu de travail sera principalement Regina, mais, le candidat devra voyager.

Votre candidature sera traitée confidentiellement; veuillez l'adresser comme suit:

**M. Clotaire Denis
Président — A.C.F.C.
Saint-Denis
Saskatchewan
Concours 1976-108**

Date limite: les demandes doivent être parvenues à nos bureaux à Regina avant le 1er septembre 1976, 16h00.

À vendre

Rue Notre-Dame, près rue Taché. Bungalow en stuc, 1½ étage, 4 chambres à coucher, haut et soubassement complets. Lot de 50 pieds, garage, etc. Composer 247-2457.
19-460-20 C

MIEL FRAIS maintenant disponible à 1½ mille au sud sur chemin Ste-Marie de l'autre côté du Périmètre. Apportez vos propres contenants et économisez. Giguère Honey Farm, 60, boul. Paul, St-Germain, Man. Tél.: 256;1644.
19-459-JNO

A VENDRE
Poêle électrique de marque Viking, en très bon état. Composer 233-4221.
20-465-21 C

CENTRE DU VILLAGE DE STE-AGATHE, MAN. - Maison de 2 étages, 3 chambres à coucher, en très bon état. Garage. Sur beau lot. Venez la voir ou composez 1-882-2252.
20-466-JNO

Personnel

GARDIENNE DEMANDÉE pour 2 garçons âgés de 6 et 5 ans. Composer 247-9547 pour renseignements (après 5 heures).
20-464-JNO

GARDERIE DE BAMBINS pour enfants de 2 à 5 ans. Pour plus de renseignements, composer: 247-8660 le jour; 247-7830 le soir. 197, rue Kitson.
2-289-JNO

ON DEMANDE - Pour 1er septembre. Dame responsable pour prendre soin de la maison et de 2 garçons de 4 et 6 ans dans Parc Windsor. Chambre privée. Salaire négociable. Devra demeurer chez employeur. Composer 256-6319 après 8 heures du soir, ou s'adresser par écrit à: 3 baie Westmount, St-Boniface R2J 1Y7.
12-398-20 C

AIMERAIT GARDER un garçon de 2½ à 3½ ans du lundi au vendredi commençant le 15 septembre. A proximité de Fernleaf Drive. Composer 257-2644.
19-457-19 C

AIMERAIT GARDER ENFANTS de 6 mois à 5 ans chez employeur, du lundi au vendredi. Composer 774-8549.
17-446-JNO

"UN MESSAGE EVANGELIQUE vous attend. Composez 783-0829 jour et nuit".
18-452-21 C

ON DEMANDE une gardienne à l'année longue pour garçon de 3½ mois de 8 heures à 4h30, commençant le plus tôt possible. A proximité de rue Berry. Composer 247-8298 après 6 heures.
15-419-22 C

PERSONNEL
Homme libre - 47 ans - nouveau à St-Boniface, désire rencontrer dame pour distraction et amitié - Ecrire à Boîte No 469, La Liberté.
20-469-21 C

LE CLUB LA VÉRENDRYE... (suite)

déborder ailleurs s'il le faut pour cette opération.

Le conseil d'administration se donne un an pour améliorer la situation financière du Club. D'abord, la vente de la propriété du boulevard Provencher va aider à réduire de beaucoup la dette actuelle. Chaque mois, à compter de maintenant, l'administration va se pencher avec une loupe sur son budget pour voir comment vont les choses et faire des ajustements s'il y a lieu. Au bout d'un an, si ça ne marche pas, d'autres moyens seront envisagés qui pourraient aller jusqu'à la fermeture du bar-salon. Mais le président insiste: "Le Club La Vérendrye ne disparaîtra pas; il continuera à exister, sous une forme différente, peut-être, mais il existera toujours, sous une forme ou sous une autre...".

ON DEMANDE GARDIENNE de langue française pour 2 enfants âgés de 2 et 5 ans, du lundi au vendredi (8h à 5h) de septembre '76 à juin '77: Devra se rendre à domicile (St-Vital). Petit ménage à faire, congés scolaires payés, salaire mensuel intéressant. Les intéressés sont priées de s'adresser au 256-2718.
17-444-JNO

ON DEMANDE - Gardienne pour 4 enfants de 2 à 8 ans commençant le 1er septembre. Devra demeurer chez employeur. Chambre, pension et voiture incluses. Salaire à discuter. S'adresser à Boîte 438, La Liberte, C.P. 96, St-Boniface, Man.
17-438-JNO

À louer

A LOUER
Un mille à l'ouest et un mille au sud du village d'Otterburne - Bungalow de 3 chambres à coucher, sous-sol complet, foyer, garage double, patio, sur 2 acres de terre. Libre le 1er septembre. Composer: 433-7621.
20-463-20 C

Garçonnière à St-Boniface - Disponible immédiatement. Composer 233-0903 après 6 heures p.m.
20-470-JNO

Appartement de trois pièces meublées - Libre le 1er septembre - 565, rue Des Meurons. Composer 253-0046.
20-467-JNO

CHAMBRE A LOUER
Chambre meublée à louer. Composer 253-0046.
20-468-JNO

Pour les mois d'été, 2 maisons-roulottes avec toutes les commodités. Faites vos réservations pour louer à la semaine ou au mois. Composer: 247-7673.
11-380-JNO

Maison exceptionnellement charmante - libre 1er septembre - $300.00 par mois - 2 chambres à coucher - garage - cour privée - composer 233-5038.
20-471-JNO

HISTOIRES ANCIENNES... (suite)

meuraient à Saint-François-Xavier, un jour les femmes décidèrent d'aller cueillir des poirettes (Saskatoons) au Grand Coteau. La mère de Francis faisait partie du groupe. Francis qui était alors âgé de 4 ans accompagnait sa mère. Le groupe était composé d'une douzaine de femmes et autant d'enfants. Le Grand Coteau est assez loin de Saint-François-Xavier, une douzaine de milles au Nord-Ouest. Il est bien connu pour ses "talles" de Saskatoons. On fit le trajet en charrettes attelées de chevaux. Ils étaient huit charrettes et trois cavaliers Métis armés de mousquets. Au retour les Saskatoons cueillis seraient séchés au soleil et plus tard, soit faits en confiture ou bien pilés avec de la viande séchée de bison: alors c'était du Pemmican.

Francis dit que ce fut une journée qu'il n'oubliera jamais. De bonne heure après dîner la cueillette avait été très bonne. Les vaisseaux étaient presque tous remplis quand les chasseurs leur dirent d'embarquer dans les charrettes, et qu'on retournerait à Saint-François-Xavier. Une chose que Francis remarqua c'était l'excitation des cavaliers et le fait qu'ils avaient leurs mousquets à la main au lieu de les avoir dans leurs gaines de cuir suspendues à la selle. Le lieu où se fit l'embarquement était une prairie remplie de petites îles de bois et les cavaliers regardaient avec appréhension du côté de ces îles ou îlets comme les appelaient les Métis. Tout à coup, juste au moment où la caravane se mettait en marche, un indien et puis un autre sortirent en courant d'un îlet. Ils se dirigeaient dans la direction d'un grand bois-deux des cavaliers levèrent leurs mousquets. Francis dit qu'il vit la fumée sortir des canons, entendit la détonation, et vit les deux indiens tomber. Apparemment les indiens étaient des Sioux. Les cavaliers dirent à ceux qui conduisaient les charrettes de se dépêcher et s'enfuyèrent dans la direction de Saint-François-Xavier sans arrêter nulle part. Chose assez curieuse ceci se serait passé en 1868, alors qu'à cette époque les Sioux du Minnesota étaient ici depuis 1863. Est-ce que ces Sioux étaient ceux du Minnesota? Question très difficile à répondre. ●

QUI SÈME LE VENT
RÉCOLTE LA
TEMPÊTE

(Vieux proverbe)

L'INSURRECTION... (suite)

"Que nous nions au Parlement anglais le droit de **législater** sur les affaires intérieures de notre colonie, contre notre consentement et sans notre participation et nos demandes, comme le non-exercice de ce droit par l'Angleterre nous a été garanti par la Constitution et reconnu par la métropole lorsqu'elle a craint que nous n'acceptassions les offres de liberté et d'indépendance que nous ferait la république voisine. Qu'en conséquence, nous regardons comme nuls et non avenus l'acte du commerce du Canada, l'acte qui incorpore la **société** dite **Compagnie des Terres**, et enfin l'acte qui sera sans doute basé sur les résolutions qui viennent d'être adoptées par les Communes.

"Que ne nous regardant plus liés que par la force au gouvernement anglais, nous lui seront soumis comme à un gouvernement de force, attendant de Dieu, de notre bon droit et des circonstances un sort meilleur, les bienfaits de la liberté et un gouvernement plus juste. Que cependant, comme notre argent public dont en ose disposer sans aucun contrôle le gouvernement métropolitain, va devenir entre ses mains un nouveau moyen de pression contre nous, et que nous regardons comme notre devoir, comme de notre honneur de résister par tous les moyens actuellement en notre possession à un pouvoir tyrannique; pour diminuer autant qu'il est en nous, ces moyens d'oppression, nous résolvons:

"Que nous nous abstiendrons, autant qu'il sera en notre pouvoir, de consommer des articles importés, particulièrement ceux qui paient des droits plus élevés, tels que le thé, le tabac, les vins, le rhum, etc. Que nous consommerons de préférence, les produits manufacturés en ce pays; que nous regarderons comme bien méritant de la patrie quiconque établira des manufactures de soie, de draps, de toiles, soit de sucre, de spiritueux, etc. Que considérant l'acte du commerce comme non avenu, nous regardons comme très licite, le commerce désigné sous le nom de contrebande; jugerons ce trafic très honorable; tâcherons de le favoriser de tout notre pouvoir, regardant ceux qui s'y livreront comme méritant bien du pays, et comme infâme quiconque se porterait dénonciateur contre eux.

"Que pour rendre ces résolutions plus efficaces, cette assemblée est d'avis qu'on devrait faire dans le pays une association patriotique dont le centre serait à Québec ou à Montréal, dans le but de s'engager à ne consommer, autant qu'il est en nous, que des produits manufacturés dans ce pays, ou importés ici sans avoir payé de droits (...)

"Que pour opérer plus efficacement la régénération de ce pays, il convient, à l'exemple de l'Irlande, de se rallier autour d'un homme. Que cet homme, Dieu l'a marqué comme O'Connell pour être le chef politique, le régénérateur du peuple. Qu'il lui a donné pour cela une force de pensée et de parole qui n'est pas surpassée; une haine de l'oppression, un amour du pays, qu'aucune promesse, aucune menace du pouvoir ne peut fausser. Que cet homme déjà désigné par le pays: est L.-J. Papineau. Cette assemblée, considérant les heureux résultats obtenus en Irlande du tribut appelé **tribut O'Connell**, est d'avis qu'un semblable tribut appelé **tribut Papineau** devrait exister en ce pays. Les comités de l'Association contre l'importation seraient chargés de le prélever".

Le 15 mai 1837, Louis-Joseph Papineau fait à Saint-Laurent un discours que Frégault et Trudel qualifient de "retentissant" au cours duquel il fait appel "non pas à la révolte armée, mais au **boycottage**". Le texte de ce discours paraît dans **Le Canadien** du 30 mai, des 2 et 5 juin 1837.

(À SUIVRE)

Les LETTRES À LA LIBERTÉ

Vous êtes d'accord? Vous n'êtes pas d'accord? Vous avez quelque chose à dire? Écrivez. Donnez votre opinion. Les LETTRES À LA LIBERTÉ sont lues.